



# LE PETIT CROZOIS

Mairie de CROZE  
18, La Grattade 23500 CROZE  
05.55.66.93.52  
[mairie-croze23@orange.fr](mailto:mairie-croze23@orange.fr)  
<http://www.croze-en-creuse.fr/>  
IPNS

N° 12      Février 2021  
Bulletin municipal



<b>Sommaire général</b>	<i>Page 1</i>
<b><u><a href="#">Le mot du maire</a></u></b>	<i>Page 3</i>
<b><u><a href="#">Préambule</a></u></b>	<i>Page 4</i>
<b>Gestion de la commune</b>	
• <u><a href="#">Conseil municipal</a></u>	<i>Page 5</i>
• <u><a href="#">Commissions</a></u>	<i>Page 6</i>
• <u><a href="#">Personnel communal</a></u>	<i>Page 7</i>
• <u><a href="#">Contacts</a></u>	<i>Page 8</i>
• <u><a href="#">Réaménagement du secrétariat</a></u>	<i>Page 9</i>
• <u><a href="#">Vote du budget</a></u>	<i>Page 10</i>
• <u><a href="#">Détails du budget</a></u>	<i>Page 11</i>
• <u><a href="#">Subventions</a></u>	<i>Page 12</i>
• <u><a href="#">Subventions exceptionnelles</a></u>	<i>Page 13</i>
<b>Travaux et projets</b>	
• <u><a href="#">Travaux annuels des agents</a></u>	<i>Page 14</i>
• <u><a href="#">Élagage à la mairie</a></u>	<i>Page 15</i>
• <u><a href="#">Buses à la Villeraud</a></u>	<i>Page 16</i>
• <u><a href="#">Rénovation des sanitaires</a></u>	<i>Page 16</i>
• <u><a href="#">Élagage Vert Plateau</a></u>	<i>Page 17</i>
• <u><a href="#">Pose de miroir</a></u>	<i>Page 17</i>
• <u><a href="#">Abords du columbarium</a></u>	<i>Page 18</i>
• <u><a href="#">Ancienne poste</a></u>	<i>Page 20</i>
• <u><a href="#">Maison Clidière</a></u>	<i>Page 21</i>
• <b>Projet CCBE</b>	
○ <u><a href="#">Présentation</a></u>	<i>Page 22</i>
○ <u><a href="#">Installation des ateliers</a></u>	<i>Page 24</i>
<b>Informations municipales</b>	
• <u><a href="#">Achat de matériel</a></u>	<i>Page 25</i>
• <u><a href="#">Démarche d'élagage réglementaire</a></u>	<i>Page 26</i>
• <b>Forêt des Grands Bois</b>	
○ <u><a href="#">Historique</a></u>	<i>Page 27</i>
○ <u><a href="#">Gestion</a></u>	<i>Page 28</i>
○ <u><a href="#">Travaux jusqu'en 2038</a></u>	<i>Page 29</i>
○ <u><a href="#">Visites et Sylvotrophée</a></u>	<i>Page 30</i>
• <u><a href="#">Hébergement</a></u>	<i>Page 31</i>
• <u><a href="#">Passage du distillateur</a></u>	<i>Page 33</i>
• <u><a href="#">Site Internet et page Facebook</a></u>	<i>Page 34</i>
• <u><a href="#">SIAEP</a></u>	<i>Page 35</i>

**Informations municipales (suite)**

- [Articles de presse](#) *Page 37*
- [Art à la mairie](#) *Page 38*

**Manifestations évènements**

- [Commémorations](#) *Page 39*
- [Noël 2020](#) *Page 40*
- [Comité des fêtes](#) *Page 41*
- [État civil](#) *Page 42*

**Communauté de communes Creuse Grand Sud**

- [Présentation](#) *Page 43*
- [Bureau](#) *Page 44*
- [Conseil communautaire](#) *Page 45*
- [Représentants de la commune](#) *Page 45*
- [Compétences](#) *Page 46*
- [Projet de territoire](#) *Page 47*
- [Déchets](#) *Page 49*
- [Médiathèque](#) *Page 53*
- [Piscine](#) *Page 55*

**Le parc Naturel Régional Millevaches en Limousin**

- [Présentation](#) *Page 56*
- [Descriptif et compétences](#) *Page 57*
- [Instances décisionnelles](#) *Page 58*
- [Actions](#) *Page 59*

**Informations pratiques**

- [Location salle des fêtes](#) *Page 62*
- [Défibrillateur](#) *Page 63*
- [Numéros d'urgence](#) *Page 64*
- [Centre hospitalier](#) *Page 65*
- [Agardom](#) *Page 66*
- [Point Covid 19](#) *Page 67*
- [Maladie de Lyme](#) *Page 68*
- [Alu du cœur](#) *Page 69*
- [Démarches administratives](#) *Page 70*
- [Commerces de proximité](#) *Page 74*
- [Informations diverses](#) *Page 76*



Chères Crozaises, chers Crozois,

Nous aurions aimé, comme nous le faisons les années précédentes, marquer la fin de l'année 2020 et le début de la nouvelle année par d'agréables rencontres entre vous et la nouvelle équipe municipale, élue pour agir avec et pour vous tous.

Nous venons d'en terminer avec une année particulièrement pénible, voire douloureuse pour certaines familles. Mais nos traditionnelles fêtes du village nous manquent. Les espaces de liberté ont été réduits et nous vivons et travaillons depuis des mois au gré des mesures sanitaires en constante évolution. Vous êtes très nombreux à les comprendre et à les accepter. Cet esprit de responsabilité est admirable et je tenais à vous en remercier.

Durant tous ces mois écoulés, vos élus avec l'aide des services communaux, et avec de modestes moyens, n'ont eu qu'un objectif, celui de faciliter la vie des habitants de la commune. Je ne vais pas vous énumérer toutes les mesures prises et les actions réalisées en quelques mois, puisque vous allez les lire dans ce bulletin municipal.

Je préfère partager avec vous les perspectives pour l'année qui débute. La crise sanitaire va sans doute progressivement s'estomper mais cela risque de prendre probablement encore quelques mois. Nous pouvons compter sur une amélioration, avec l'aide de la vaccination et les comportements de prudence et de prévention que nous avons appris à avoir.

Pour 2021, nous avons le projet de réhabiliter deux maisons à la Grattade, la maison Clidière et l'ancienne poste. Il est nécessaire d'adopter une approche globale en mêlant à la fois la réhabilitation de l'habitat, la mise en valeur du patrimoine architectural, l'amélioration des espaces et bâtiments publics, la pérennisation et le développement de l'économie locale et des services. Cette reconquête tiendra dans notre capacité à engager des actions cohérentes qui s'échelonneront sur plusieurs années. Par exemple, nous souhaitons redonner vie à l'ancienne Limousine Coop qui se trouve au Tarderon et qui est devenue notre propriété en décembre.

Il nous faut en même temps répondre concrètement aux attentes du moment : celles des jeunes pour lesquels nous tâcherons de soutenir les projets en créant un nouvel espace dédié, celles des familles en poursuivant les initiatives comme les achats groupés d'énergie, celles de tous en matière de culture et de festivités avec le concours des associations, pour prendre en compte la diversité des centres d'intérêt, celles enfin du village par son embellissement constant, tout en gardant un cachet naturel et par la poursuite des démarches pour la sécurité.

Je terminerai par des remerciements à l'adresse des nombreux habitants qui s'engagent, en prenant sur leur temps pour faire partager leurs idées, à l'équipe des agents communaux dont l'esprit de service au public est remarquable et enfin aux élus, adjoints et conseillers municipaux qui portent avec moi les projets.

À vous et à vos proches, vos familles, je souhaite une très, très heureuse année.

En vous présentant mes meilleurs vœux, je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'une simple formule banale, mais bien l'expression d'une réelle confiance en l'avenir et en notre capacité collective à dépasser nos inquiétudes et nos difficultés.

Nous pouvons nous remémorer les paroles de Jean JAURÈS : « *Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir.* »

Le maire, Didier Ternat

## Présentation de la commune

Situation  
Géographique



Situé dans la région du **Limousin**, **Croze** (**Cròsa** en occitan) est un petit village français du département de la **Creuse** (23). Son code postal est 23500. Ses habitants sont appelés les Crozois et les Crozaises. Avec une altitude d'environ 580 mètres, la commune s'étend sur 22,2 km<sup>2</sup> et compte 202 habitants au recensement de 2016.

La commune a fait partie, de 1992 à 2013, de la Communauté de communes des Sources de la Creuse. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, Croze est désormais rattachée à la communauté de communes **Creuse Grand Sud**.

Entouré par les communes de **Gioux**, **Poussanges** et **Clairavaux**, le village de **Croze** se trouve à 5 km au Sud-Est de **Saint-Quentin-la-Chabanne** et à 8 km au sud de **Felletin**, la plus grande ville à proximité. Commune de moyenne montagne, **Croze** est traversée du Sud au Nord par **la Creuse**, dont la source se situe non loin, sur le plateau de **Millevaches**, dans la partie Est du Limousin.

**Croze** est une des 256 communes du département de la Creuse. Elle fait aussi partie des 129 communes du **Parc Naturel Régional de Millevaches** en Limousin, créé en mai 2004, dont l'ambition est d'être un puissant outil de développement au service des habitants de son territoire.



Le blason de la commune :

Parti ondé : au 1<sup>er</sup> d'azur à deux chiens arrêtés d'argent, l'un au-dessus de l'autre, au 2<sup>e</sup> d'or au cor de chasse de gueules et à la crosse du même brochante. *Bas-relief sculpté par Patrick PAROT, tailleur de pierre de formation.*

Dans un contexte sanitaire particulier, les élections municipales ont eu lieu **le dimanche 15 mars 2020** avec une participation de 74.07% des électeurs inscrits.

Les résultats :

- Inscrits : 162
- Votants : 120
- Exprimés : 111

Les onze candidats de la liste « **ensemble pour l'avenir de Croze** », menée par Didier Ternat, ont été élus au premier tour avec des pourcentages de vote allant de 81 voix, soit 72.97% des exprimés à 102 voix, soit 91.89 % des exprimés.

L'installation du nouveau conseil municipal et l'élection du maire et des adjoints ont eu lieu le **mardi 26 mai 2020** (*tardivement par rapport à la date des élections, en raison de la situation sanitaire*).

**Didier TERNAT** est élu maire.

**Pascal DANIEL** est élu premier adjoint.

**Joëlle CHAGOT** est élue deuxième adjointe.

**Caroline CRUICKSHANK** est élue troisième adjointe.

Les autres conseillers municipaux sont, par ordre alphabétique :

**Nathalie CHAMBON,**

**Claire CHAUVAT,**

**Michel CREPIAT,**

**Pierre FLESSATI,**

**Éric FOLLEZOU,**

**Natacha MOUTY,**

**Alexandre TREMPON.**

Le conseil municipal s'est alors réparti les diverses commissions de la façon suivante :

- **Commission des Travaux :**

CRUICKSHANK Caroline, DANIEL Pascal, FLESSATI Pierre, TERNAT Didier, TREMPON Alexandre.

- **Commission des Finances :**

CHAGOT Joëlle, CRUICKSHANK Caroline, DANIEL Pascal, FLESSATI Pierre, TERNAT Didier.

- **Commission d'Appel d'offres :**

DANIEL Pascal, FLESSATI Pierre, TERNAT Didier, TREMPON Alexandre (titulaires).  
CHAGOT Joëlle, CHAUVAT Claire, MOUTY Natacha (suppléants).

- **Commission des Fêtes, Cérémonies et vie associative :**

CHAMBON Nathalie, CREPIAT Michel, MOUTY Natacha.

- **Commission environnement et forêts :**

DANIEL Pascal, TERNAT Didier, TREMPON Alexandre.

- **Commission embellissement des villages :**

CREPIAT Michel, DANIEL Pascal, MOUTY Natacha (titulaires).  
CHAGOT Joëlle (suppléante).

- **Délégué Chargé des questions défense :**

TREMPON Alexandre

- **Site Internet de la commune :**

CHAUVAT Claire, LANGLOIS Sandrine (secrétaire de mairie).

- **Commission Communication:**

CHAGOT Joëlle, CHAMBON Nathalie, CHAUVAT Claire, FLESSATI Pierre, MOUTY Natacha.

- **Commission ressources humaines :**

DANIEL Pascal, TERNAT Didier, TREMPON Alexandre.

- **Commission des affaires cadastrales, foncières et domaniales :**

DANIEL Pascal.

- **Syndicat d'électrification (SDEC) :**

DANIEL Pascal, TERNAT Didier (titulaires).  
CHAUVAT Claire, FLESSATI Pierre (suppléants).

- **Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la haute vallée de la Creuse, communes de Clairavaux, Croze et Felletin) (SIAEPA) :**

TERNAT Didier, TREMPON Alexandre (titulaires).  
CHAGOT Joëlle (suppléante).

- **Syndicat Informatique (SDIC 23) :**

CHAUVAT Claire (titulaire).  
FLESSATI Pierre (suppléant).

- **PNR Millevaches :**

TERNAT Didier (titulaire).

- **Commission CNAS :**

TERNAT Didier, LANGLOIS Sandrine (secrétaire de mairie).

L'équipe des agents municipaux de la commune de Croze se compose de trois personnes :

- \* **Madame LANGLOIS Sandrine** : - secrétaire de mairie,  
- employée 20 heures par semaine.



- \* **Monsieur GAULE Pascal** : - adjoint technique territorial,  
- employé 7 heures par semaine.



- \* **Monsieur JABOUILLE Gérard**: - adjoint technique territorial titulaire,  
- employé 20 heures par semaine,  
- obtention du **CACES** catégorie A en novembre 2020 (*Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité*), pour véhicules  $\leq 6$  tonnes de puissance maximale de 100 CV, avec option « porte-engins ».



La mairie est ouverte au public le **mardi** et le **jeudi**, de **9 heures à 12 heures** et de **14 heures à 16 heures 30**, le **vendredi matin de 9 heures à 12 heures**.

Vous pouvez contacter le secrétariat aux numéros suivants :

Tel : 05.55.66.93.52

Mail : [mairie-croze23@orange.fr](mailto:mairie-croze23@orange.fr)

Vous pouvez également contacter le maire et les adjoints aux numéros suivants :

Maire : 06 78 00 67 09.

Premier adjoint : 06 09 75 31 82.

Deuxième adjointe : 06 70 00 34 85.

Troisième adjointe : 06 76 83 31 39.

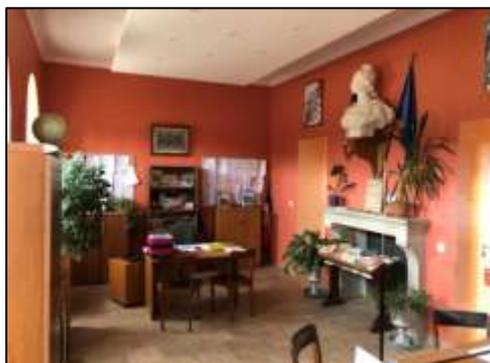
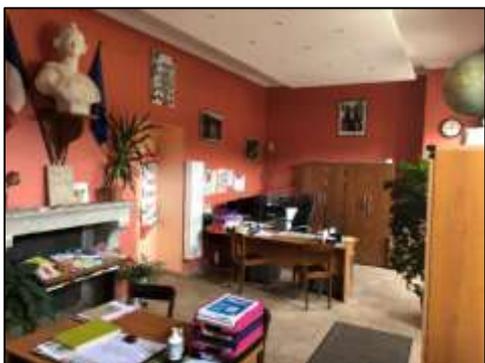
Le site Internet de la commune se trouve à l'adresse suivante :

<http://www.croze-en-creuse.fr>

<https://www.facebook.com/mairiedecroze>



Au mois de juillet 2020, les élus se sont retrouvés en mairie pour procéder au réaménagement du secrétariat de manière à respecter les nouvelles consignes sanitaires et à améliorer le confort de travail du personnel. Une paroi en plexiglas a été posée sur le bureau d'accueil de la secrétaire.



De **nombreux documents, notamment régionaux** sont à la disposition des visiteurs.

À l'accueil, on peut toujours admirer le **magnifique buste de Marianne** acquis par la commune en 1893.

Ce buste est l'œuvre du sculpteur Jean-Antoine INJALBERT (1845-1933). Très républicain, J.A. Injalbert a réalisé cette Marianne pour le centenaire de la révolution en 1889.

**Selon le conservateur en chef du patrimoine à Paris, l'exemplaire qui trône à la mairie de Croze est rare et de grande valeur car il porte la signature gravée de son auteur.**

Les deux salles qui se trouvent à l'arrière du secrétariat ont été également réaménagées pour permettre la tenue de réunions en petits groupes.

Dans le même temps, et en raison de l'épidémie de Covid, la **Préfecture de la Creuse** a autorisé la tenue des **réunions du conseil municipal dans la salle des fêtes** afin de respecter les distances requises entre les participants et également de pouvoir travailler avec le vidéoprojecteur récemment installé.



Le DIX NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT à vingt heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est  
réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de  
M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 12 juin 2020.

<b>MEMBRES</b>	<b>11</b>
<b>PRESENTS</b>	<b>10</b>
<b>REPRESENTES</b>	<b>0</b>
<b>VOTANTS</b>	<b>10</b>
<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>

**Etaient présents** : MMES. CHAGOT Joëlle, CHAMBON Nathalie, CHAUVAT Claire, CRUICKSHANK Caroline et MOUTY Natacha ; M.M. CREPIAT Michel, DANIEL Pascal, FLESSATI Pierre, FOLLEZOU Éric et TREMPON Alexandre ;

Mr FLESSATI Pierre a été désigné secrétaire de séance.

### **DELIBERATION N° 2020-09 en date du 19 juin 2020 portant sur approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2019 du Budget principal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. DANIEL PASCAL, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2019 dressé par M. TERNAT Didier, Maire, après s'être fait présenter le Budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, prend acte de la présentation des comptes administratifs qui se résument comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
RESULTAT REPORTE au 31.12.18 (002)	<b>74 155.76</b>
<b>OPERATIONS DE L'EXERCICE</b>	
DEPENSES	127 650.24
RECETTES	177 701.09
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2019</b>	<b>50 050.85</b>
RESULTAT DEFINITIF au 31.12.19 (002)	<b>124 206.61</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
RESULTAT REPORTE au 31.12.18	<b>-21 940.90</b>
<b>OPERATIONS DE L'EXERCICE</b>	
DEPENSES	194 162.40
RECETTES	108 938.18
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2019</b>	<b>-85 224.22</b>
RESULTAT DEFINITIF au 31.12.19 (001)	<b>-107 165.12</b>

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

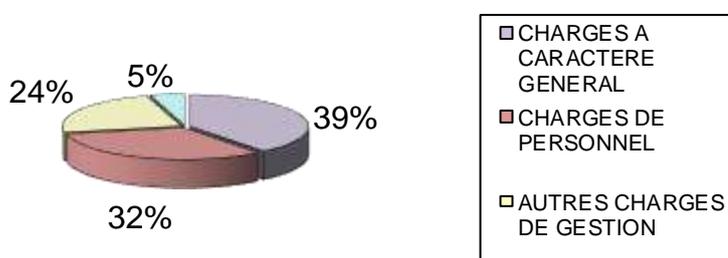
. Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<b>11</b>	<b>12</b>	<b>65</b>	<b>66</b>
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>
<b>46 301,85 €</b>	<b>38 113,06 €</b>	<b>27 628,05 €</b>	<b>5 534,99 €</b>

### REALISATIONS 2020

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

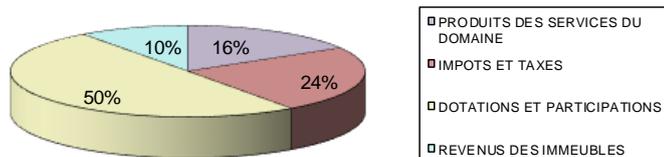


### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<b>70</b>	<b>73</b>	<b>74</b>	<b>75</b>
<b>PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE</b>	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>REVENUS DES IMMEUBLES</b>
<b>32 651,36 €</b>	<b>46 885,46 €</b>	<b>98 857,54 €</b>	<b>19 912,64 €</b>

### REALISATIONS 2020

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Comme chaque année la commune de Croze met un point d'honneur à reverser une partie de ses recettes à diverses associations. Voici le tableau récapitulatif des subventions votées par le conseil municipal.

Le DIX NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 12 juin 2020.

**Etaient présents :** MMES. CHAGOT Joëlle, CHAMBON Nathalie, CHAUVAT Claire, CRUICKSHANK Caroline et MOUTY Natacha ; M.M. CREPIAT Michel, DANIEL Pascal, FLESSATI Pierre, FOLLEZOU Éric, TERNAT Didier et TREMPON Alexandre ;

Mr FLESSATI Pierre a été désigné secrétaire de séance

### **DELIBERATION N° 2020-13 en date du 22 juin 2020 portant sur diverses demandes de subventions**

Le Maire soumet au conseil municipal les diverses demandes de subventions.

**Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents DECIDE d'accorder une subvention aux organismes comme suit :**

ORGANISMES	SUBVENTION SOLLICITEE	Subventions 2020
<b>ADOT 23 / DON D'ORGANES</b>	Subvention de fonctionnement	<b>50 €</b>
<b>AFM - TELETHON</b>	Subvention de fonctionnement	<b>50 €</b>
<b>PAYS SAGE</b>	Subvention de fonctionnement	<b>40 €</b>
<b>ANPCEN</b>	Subvention de fonctionnement	<b>40 €</b>
<b>ASS. NOTRE VILLAGE (cotisation 0.60€/hab)</b>	COTISATION	<b>124.80 €</b>
<b>LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE CREUSE</b>	Subvention de fonctionnement	<b>50 €</b>
<b>AFSEP / scléroses en plaques</b>	Subvention de fonctionnement	<b>50 €</b>
<b>RADIO VASSIVIERE</b>	Subvention de fonctionnement	<b>20 €</b>
<b>TRISOMIE 21 CREUSE</b>	Subvention de fonctionnement	<b>50 €</b>
<b>TELEMILLEVACHES</b>	Subvention de fonctionnement	<b>50 €</b>
<b>COMICE AGRICOLE FELLETIN</b>	COTISATION	<b>110 €</b>
<b>LES RESTOS DU COEUR</b>	Subvention de fonctionnement	<b>50 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>684.80 €</b>

Fait et délibéré en Mairie.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Didier TERNAT

En 2020, le Maire et le conseil municipal ont tenu à mettre tout en œuvre pour aider au maximum les habitants de la commune face aux risques de contamination par la maladie COVID 19.

Des lots de masques ont été achetés puis distribués à toute la population Crozoise et aux soignants de FELLETIN (médecins, infirmiers).

Voici le tableau récapitulatif de ces achats :



Type	Nombre	Entreprise	Montant
Visière adultes	15	APCL Services	99,04 €
Visière adultes + enfants	30 adultes et 20 enfants	APCL Services	302,13 €
Masques tissus	30	ALAMARGUY Nathalie	180,00 €
Masques FFP2	400	Conseil départemental	828,00 €
Masques tissus	300	PINTON	954,78 €
Don achat masques soignants		Conseil départemental	1 616,00 €
Masques tissus	10	Barlaud Matériaux	25,56 €
Gel hydroalcoolique	5L	Barlaud Matériaux	72,00 €
Gel hydroalcoolique	11	Intermarché felletin	19,80 €

La mairie a tenu également à coordonner pendant la période de confinement l'acheminement des colis provenant des restaurants du cœur.

Nous tenons à saluer les donateurs et les bénévoles de cette association sans lesquels les plus démunis de notre commune seraient dans une extrême souffrance.



## Travaux annuels des agents communaux

Pascal GAULE

G rard JABOUILLE

Pascal Gaule et G rard Jabouille, les deux agents communaux effectuent tout au long de l'ann e diff rentes t ches.

- ❖ L'entretien des b timents communaux (nettoyage...), des r parations (fuites...), des travaux de r novation (peinture, ma onneries...).



petites  
petites

- ❖ Des travaux de voirie font  galement partie de leurs calendriers. En effet, pour s curiser et limiter la d gradation des routes, des travaux de points   temps ont lieu au printemps et   l'automne.   cela s'ajoutent le curage des foss s, la r alisation de saign es et de caniveaux avec notamment la pose de tuyaux et de buses.



- ❖ L'entretien des espaces verts et du cimeti re : d broussaillage, tonte, taillage de haies, ramassage des feuilles, d sherbage des abords de la voie publique et du cimeti re sont des t ches p riodiques.

Ils effectuent aussi la coupe de bois et l' lagage des branches.

Le fleurissement de la commune est aussi r alis  par le personnel communal.

**Et nous invitons tous les Crozois   apporter leur aide   ce sujet qui nous tient   c ur.**



Sans compter les al as du quotidien, la gestion "des urgences" (arbres tomb s sur la voirie, d neigement et salage des routes...).

La commune r alise  galement certains travaux dits "en r gie". Ce sont des travaux de construction ou de r novation importante sur les b timents communaux tels que la cr ation du mur de soutien pour le columbarium, la cr ation de WC hommes dans la salle polyvalente.

Toutes ces t ches, aussi minimes soient-elles, sont importantes pour le bon fonctionnement de la commune et pour l'image que nous souhaitons lui donner.



## Travaux en cours

###  lagage

Des travaux d' lagage sont en cours derri re la Mairie, travaux r alis s en r gie.



À la Villeraud, suite à l'écrasement d'une buse, la commune a procédé en régie au remplacement.

Repose d'un tuyau de 300 mm de diamètre sur 24 mètres



### Rénovation des sanitaires

Après les travaux de rénovation complète de la salle des fêtes en 2019, **l'espace sanitaire a été réaménagé** de façon à permettre le passage d'un fauteuil roulant. Un sanitaire a dû être démoli et remplacé par un espace de deux urinoirs, ce qui a été réalisé en régie. **Il restait à remettre en peinture tout le local sanitaire**, travaux effectués en 2020 également en régie.



Chaque année, l'entreprise **MAURICOUT (société du Vert Plateau à GIOUX)** réalise le nettoyage des bords de route et des fossés. Monsieur Mauricout fait trois passages dans l'année, les deux premiers avec coupe de tous les bords de routes, le troisième avec en plus un nettoyage vertical avec une épareuse. La facture pour les trois passages s'est élevée à 7660 € HT.



## Pose d'un miroir

Les habitants du **village des Matroux** ont fait part de la grande dangerosité du carrefour à la sortie de leur village. En effet, la visibilité est quasi nulle et les risques de télescopage sont importants, étant donnée la circulation sur la route de Gioux.

Il a donc été procédé à la **pose d'un miroir** qui permet à tous de circuler en toute sécurité.

À noter que la commune reçoit un pourcentage des amendes de police délivrées sur son territoire. La somme perçue (330 €) est toujours dévolue à l'achat de panneaux signalétiques et plus généralement à la sécurité sur le territoire communal.



En novembre 2019, la construction du columbarium a été réalisée par l'entreprise NOURISSEAU pour un montant de 8 000 € autofinancé par la Mairie.

Cette année, pendant l'été, la mairie a débuté l'aménagement.



Le projet consiste à aménager le tour du columbarium, pour le mettre en valeur et sécuriser son utilisation. Un mur de soutènement a été monté avec des gabions (cages en acier remplies de pierres) et deux escaliers en béton seront construits pour l'accès.

La démolition du moulin des Magnadas a permis de récupérer l'ensemble des pierres pour le mur.

La conception et les travaux ont été entièrement réalisés par les agents communaux et les élus.

La récupération des pierres a permis de réduire notablement les frais d'achat de matériaux.

Les travaux sont toujours en cours



Le terrassement a été réalisé afin d'apporter de la stabilité au futur mur, les premiers gabions ont été ensuite alignés parallèlement au columbarium et posés.





Durant une journée a eu lieu le démontage du moulin des Magnadas avec les agents et les élus.



Les pierres ont été ensuite acheminées en haut du cimetière avec l'aide d'un porteur sur chenilles.



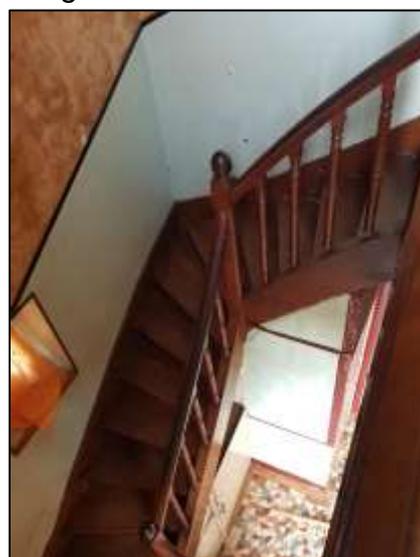
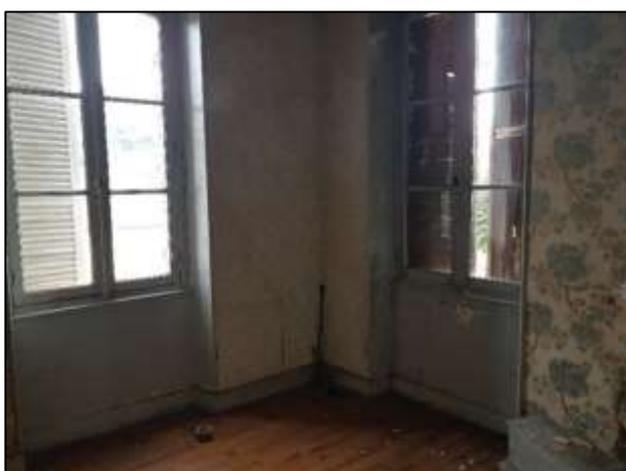
Actuellement le premier mur est fini et le terrain a été nivelé autour.

Le bureau de Poste de Croze a été fermé dans les années 80. Rachetée par des particuliers, la maison a été occupée pendant quelques années. Les propriétaires héritiers ont souhaité la vendre et ont contacté en priorité la mairie. La municipalité a décidé d'en faire l'acquisition pour un montant de 15 000 € sur fonds propres.

Le but de cet achat est de poursuivre la démarche de rénovation de bâtiments pour aménager des logements à usage d'habitation.



Ce bâtiment historique de la commune (ci-dessus, deux cartes postales anciennes et deux clichés d'aujourd'hui) va être entièrement rénové pour accueillir un logement d'environ 120m<sup>2</sup> au sol avec trois chambres.



Cette maison sise au 34, la Grattade, au lieu-dit Topeyrette, n'est plus occupée depuis longtemps. En effet, son propriétaire, Monsieur Marius Clidière est décédé en 1984.

Dans cette situation (propriétaire décédé depuis plus de trente ans, sans héritiers), la prescription trentenaire interdit toute revendication de la succession par d'éventuels successibles et les immeubles qui en dépendent sont alors qualifiés de biens sans maître. Selon le code civil, les biens reviennent de plein droit à la commune. Pour les incorporer dans le patrimoine communal, le conseil municipal a dû prendre une délibération.

La maison est devenue propriété de la commune en 2020.



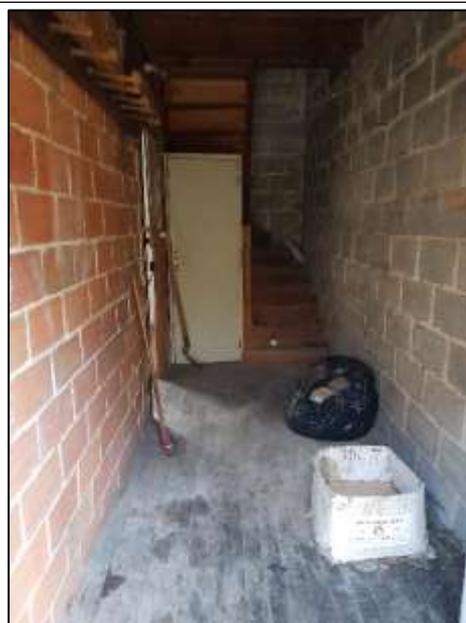
Le bien va être rénové, pour créer un logement d'environ 91 m<sup>2</sup> avec un sous-sol de 20 m<sup>2</sup>.

Ce logement comprendra au moins trois chambres avec 2 terrasses



Les agents communaux ont procédé au nettoyage des abords. La commune a également fait élaguer les arbres autour de la maison par un professionnel.

En régie, la mairie a réalisé le désencombrement de l'ensemble de la maison.





En 1977, la **Limousine coop** s'est installée au village du **Tarderon** sur notre commune. Cette coopérative, dédiée aux ovins et d'importance régionale était installée sur un terrain de 3,5 hectares et avait fait construire un centre d'allotement pour 600 animaux, un magasin, un bâtiment administratif, une bergerie et des bureaux. Ce site était d'une importance fondamentale pour le commerce régional ovin.

En 1994, le site a été repris par une autre coopérative, la **CCBE (Creuse Corrèze Berry Elevage)**. Le site de Croze était alors un des trois sites de cette coopérative, un autre se trouvant à LUANT, dans l'Indre et le troisième, également siège social étant à PARSAC, dans la Creuse.

Fin 2019, le site de Croze a cessé ses activités, notamment en raison du déclin de l'élevage du mouton. La CCBE a souhaité mettre le site et les bâtiments en vente et s'est tout naturellement adressée en priorité à la commune de Croze.

Le conseil municipal a donc voté l'achat de l'intégralité du site pour un montant de 252000 € avec des aides (DSIL) à hauteur de 40 000 €. Ultérieurement, la mairie récupèrera la TVA (16% du montant soit 44 700 €).

La signature d'achat a eu lieu le 28 décembre 2020. Le débroussaillage et le nettoyage des abords des bâtiments a été immédiatement réalisé par les employés communaux.



Vue aérienne du site



**Les ateliers municipaux** sont en cours d'installation dans l'un des bâtiments. Ce choix permet l'économie substantielle de la construction complète d'un bâtiment dédié, qui était à l'étude depuis quelques années.



D'ores et déjà, les véhicules, accessoires, matériels et matériaux ont été regroupés dans le bâtiment.

Les employés communaux disposent déjà des sanitaires obligatoires (toilettes, douche, coin repas éventuellement).

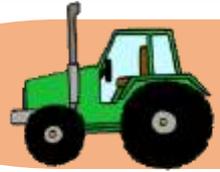
Petit à petit, ils affineront l'installation et la mise en place de tout l'outillage de façon rationnelle et pratique.



Les autres bâtiments ont vocation à être loués à des personnes ou entreprises désireuses de s'installer sur la commune.

La proximité de la route Felletin-Ussel est un élément non négligeable et quelques porteurs de projets se sont déjà fait connaître. La municipalité s'emploie à faire visiter, recevoir et discuter avec les personnes intéressées et demeure très optimiste pour les mois à venir.

## Achat de matériel



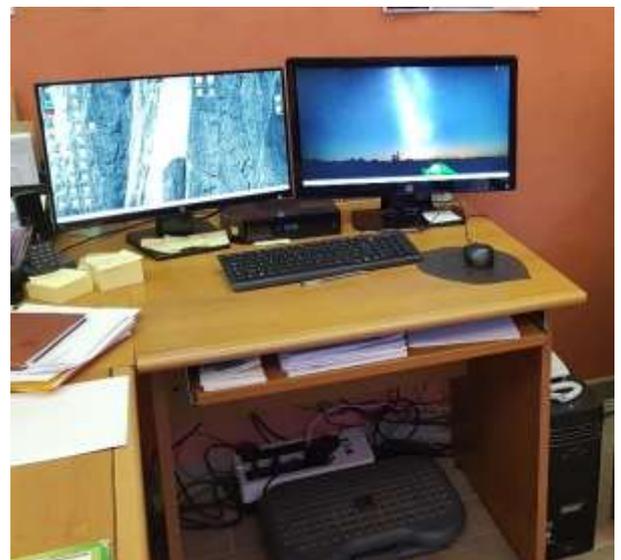
L'achat d'un tracteur entièrement équipé était devenu nécessaire pour les besoins de la commune (déneigement, voirie, pistes, etc.).

L'achat a été réalisé pour un montant de 30 000 € en fonds propres.

Des accessoires ont également été achetés grâce à une DETR à hauteur de 35% (fourche, bennette, godet, transpalette) pour un montant de 5 200 € HT avec une subvention de 2080 €.



La mairie a fait l'acquisition d'un vidéoprojecteur indispensable à présent pour la tenue de toute réunion, ainsi que d'un ordinateur pour nécessité matérielle (évolution des logiciels).



En novembre 2018, tous les propriétaires de la commune de CROZE, ont été destinataires d'un courrier de la mairie, les priant de bien vouloir procéder à **l'élagage de leurs plantations ou arbres situés en bordure des routes communales.**

Ce courrier, déjà relayé dans un précédent bulletin, expliquait les raisons de cette demande d'élagage :

*« En effet, des plantations ou arbres situés en bordure de routes communales ne sont pas élagués à l'aplomb du domaine public et des branches mortes ou des arbres penchant sur la voirie communale risquent à tout instant de tomber sur la chaussée, voire même sur un usager et entravent les lignes téléphoniques. En outre, le débordement excessif de branches sur la chaussée entraîne un manque de visibilité pour les usagers d'où la dangerosité de circulation sur nos routes étroites et sinueuses. Les arbres en maintenant la chaussée à l'ombre tout ou partie de la journée entretiennent l'humidité et favorisent la création et la persistance de plaques de verglas en période hivernale. »*

**Le souci le plus important concerne les lignes téléphoniques. Dans une commune où l'habitat est très dispersé et où de nombreuses personnes sont isolées, il est tout à fait essentiel de n'avoir aucune coupure de téléphone.**



Intervention sur des lignes téléphoniques suite à la chute d'un arbre, village de Bunleix

Par suite, plusieurs **réunions** ont été organisées en mairie en **juillet et août 2019**, auxquelles tous les propriétaires ont été conviés. De nombreuses personnes ont participé à ces réunions qui ont été l'occasion d'échanges très agréables et constructifs.

L'entreprise « ARBOLINE » (Alexandre TREMPON) a été retenue parmi les trois devis sollicités par la mairie.

**De nombreux propriétaires ont réalisé ou fait réaliser l'élagage des bois leur appartenant le long des routes. Qu'ils en soient ici remerciés.**

**En revanche, il reste encore quelques personnes qui n'ont pour l'instant pas réagi à la demande de la mairie et qui possèdent toujours arbres et branches extrêmement gênants qui débordent sur les routes et surtout appuient sur les lignes téléphoniques.**

**La municipalité se voit contrainte de poursuivre les démarches engagées en 2018, estimant que le temps a été largement donné aux propriétaires pour s'acquitter de leurs obligations.**

**Ces personnes seront donc prochainement destinataires d'un courrier de mise en demeure. Si cette mise en demeure reste sans résultat, le maire fera procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage. Les frais afférents seront, comme la loi le permet, portés à la charge des propriétaires.**

## **CE QUE DIT LA LOI**

**La taille et l'élagage d'un arbre, arbuste ou arbrisseau peut être exigée dans certains cas par le voisin mais aussi par la commune si le terrain concerné se trouve en limite de voirie**

Les propriétaires sont assujettis à une **servitude d'élagage** en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie.

Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient de l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage.

En mars 2003, la commune a acquis cette forêt de 133, 6 hectares, accompagnée d'un superbe gîte, pour les amoureux de la nature.

Cette forêt est composée de 11 parcelles de différentes essences (chênes, hêtres, douglas, pectinés). Elle est gérée par l'Office National des Forêts et par le conseil municipal (le maire, Didier Ternat et les membres de la commission environnement et forêt (Pascal Daniel et Alexandre Trempon).

Cette forêt possède également une très belle faune, un succès géré par l'ACCA de Croze, dont le président est Alain Jouanny. Les membres de cette association nous aident sans relâche à réguler cette faune.



L'accès principal des Grands Bois est bordé de superbes douglas de plus d'un mètre de diamètre, avec une régénération naturelle en sous-étage comme le montre ce cliché.

Des hêtres ont été plantés sur les bordures de l'entrée, en guise d'ornement et d'accueil du public en direction du gîte des Grands Bois.



Ce gîte a été rénové voici quelques années, après que la commune de Croze l'ait mis à disposition, par l'Office National des Forêts, le ministère de l'agriculture et de la pêche, le fonds européen agricole, la région Limousin, la communauté de communes, etc.

Il est très bien situé, on ne peut plus au calme, avec une grande capacité d'accueil (14 lits), idéal pour une grande famille, un groupe de marcheurs, des vacanciers en recherche de repos et de nature.

### Le gîte forestier des Grands Bois

(Labellisé Gîte de France depuis 2010, Office National des Forêts).

<http://www.gites-de-france.com/location-vacances-Croze-Gite-23G1235.html>

Voir également l'Office de Tourisme de Felletin qui gère les locations.





Sur cette parcelle 1.B, nous pouvons voir cette très belle futaie de hêtres avec ses plants naturels au sol, ce qui est une économie pour le futur.

Inutile de replanter plus tard, les plants seront plus forts car ils seront de notre terroir.

On ne se lasse pas de contempler cette hêtraie.

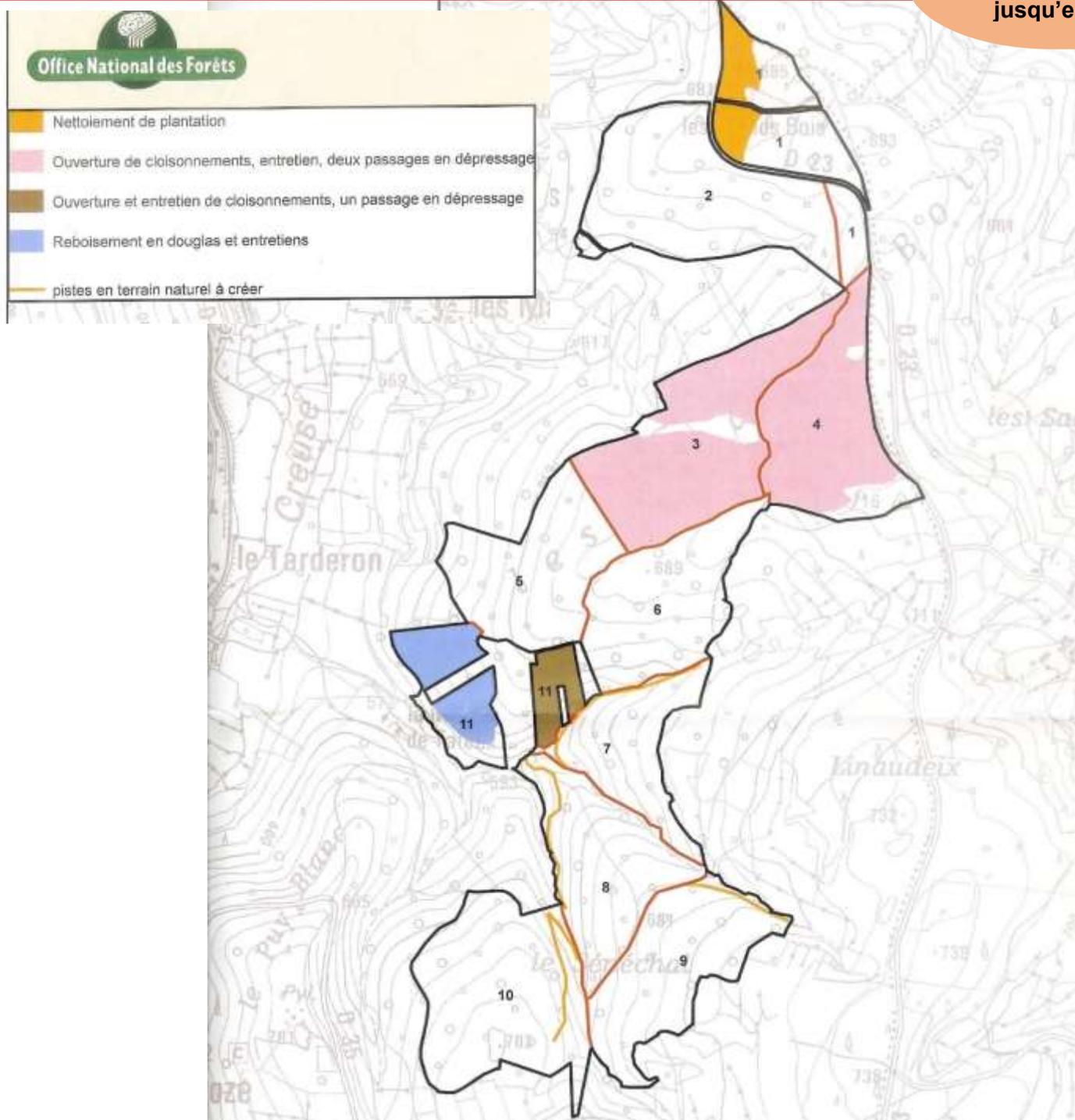


Nous venons de réaliser une vente de bois (Photo 1). Parcelles 4 et 4.A.

Nous avons également créé des cloisonnements tous les dix-huit mètres, pour que les engins forestiers puissent exploiter les bois, sans pour autant dégrader les chemins communaux. De surcroît, cela donne aux bandes adjacentes la possibilité de se régénérer elles-mêmes (Photo 2).

De petits pectinés s'épanouissent sous cette éclaircie (Photo 3).

Le conseil municipal fait au mieux et au plus juste pour embellir cette forêt des Grands Bois si chère à tous nos concitoyens.



## PROJETS POUR LA FORET

La forêt des Grands Bois constitue un patrimoine forestier important pour la commune de Croze. Sa gestion est assurée par l'**Office National des Forêts**. A ce titre, elle bénéficie d'un document de gestion qui intègre les aspects environnementaux, d'accueil du public et de production. Ce document de **gestion a été établi pour la première fois en 2004**. Le premier document de gestion ayant expiré en 2018, sa révision a été réalisée dans le courant de l'année 2018. Les orientations de gestion sont définies pour vingt ans environ, soit jusqu'en 2038/2040.

La dimension environnementale prendra une importance particulière dans la mesure où onze hectares seront laissés en évolution naturelle sans interventions, ce qui participe à la préservation de la biodiversité et permet à la dynamique naturelle des boisements de s'exprimer.

Les orientations pour la forêt des Grands Bois sont résolument tournées vers le long terme et le maintien du chêne, essence emblématique de celle-ci.

## Organisation de visites de la forêt communale

Dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire, le Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin souhaite, en partenariat avec les Collectivités Forestières de Nouvelle Aquitaine et l'ONF, proposer des demi-journées d'échanges sur les thématiques forêt/filière bois.

Notre forêt communale, située en forêts présumées anciennes, et dont la gestion forestière appliquée prend en compte cette spécificité, a semblé aux responsables du PNR être un support de formation concret. Il sera notamment possible d'aborder la prise en compte de la biodiversité en forêt. Le Parc souhaite donc **l'implication de la commune, ainsi que notre participation au Sylvotrophée 2021.**

## SYLVOTROPHÉE

**L'objectif du Sylvotrophée est de diffuser et valoriser des pratiques de gestion sylvicole vertueuses auprès des propriétaires, gestionnaires et usagers.**

Ce concours vise à distinguer les forêts gérées de façon à produire du bois de qualité, tout en respectant l'environnement et les autres usages, ce que l'on appelle une gestion multifonctionnelle.

**Depuis 2009, le Parc de Millevaches promeut, au travers de ses chartes forestières de territoire successives, la forêt comme source de richesses locales à la fois économiques, sociales, patrimoniales ou paysagères.**

La couverture forestière du Parc a atteint 57 % du territoire et se caractérise par une forêt récente issue de périodes de plantation successives et la présence de massifs feuillus épars, d'accrus forestiers, de forêts sur pentes. Le PNR s'est fixé comme objectifs de concilier sylviculture et préservation d'un environnement de qualité tout en assurant la pérennité de la ressource forestière. Valoriser et diffuser la connaissance concernant les forêts répondant à ces valeurs est une mission essentielle à la réconciliation des usagers et acteurs de la filière forêt bois.

**En bref, le Sylvotrophée c'est :**

1. Valoriser les initiatives de gestion multifonctionnelle,
2. Proposer un lieu d'échange entre un jury d'experts et d'usagers et les propriétaires forestiers,
3. Évaluer une gestion à travers les aspects économiques, environnementaux et sociaux.



La commune dispose de nombreux gîtes qui peuvent permettre l'accueil de vacanciers.



### Le gîte forestier des Grands Bois

(Labellisé Gîte de France depuis 2010, Office National des Forêts).

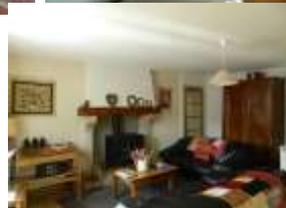
<http://www.gites-de-france.com/location-vacances-Croze-Gite-23G1235.html>

[Voir également l'Office de Tourisme de Felletin qui gère les locations.](#)

### La maison des fleurs

(Au village de Bunleix, Gîtes en Limousin).

[http://www.gitesinlimousin.com/about\\_the\\_gite\\_fr.html](http://www.gitesinlimousin.com/about_the_gite_fr.html)



### Le gîte du Pêcher

(Au village du Pêcher, Gîtes.fr).

[http://www.gites.fr/gites\\_gite-du-pecher\\_croze\\_h1517560.htm](http://www.gites.fr/gites_gite-du-pecher_croze_h1517560.htm)



### Chambre d'hôtes la Provence

(Village du Tarderon).

<https://www.cirkwi.com/fr/point-interet/662297-la-provence>



### Le gîte « le Gourbillon »

(Au village de la Villeraud, Gîtes de France).

<http://www.gites-de-france.com/location-vacances-Croze-Gite-23G1166.html>



### « La petite maison du bonheur »

(Au village du Vougeix)

<https://www.tourisme-creuse.com/offres/la-petite-maison-du-bonheur-croze-fr-2797871/>





Au mois de juillet, le distillateur ambulant s'est installé sur le terrain communal situé entre la maisonnette SNCF de la Grattade et l'ancienne gare.

Après trente années d'activités, il était temps pour le distillateur creusois Robert David de laisser les rennes. En février 2020, il a vendu son affaire à Fransèches à Thomas Pouteau, un jeune Mayennais passionné d'eaux de vie. Manutentionnaire pendant six ans, il a décidé de se reconverter et a obtenu son diplôme de bouilleur-ambulant à Laval, il y a deux ans et demi.



**Thomas Pouteau**, âgé d'une trentaine d'années, a repris depuis février la distillerie de Robert David, basée à Fransèches dans la Creuse. Malgré la crise sanitaire, le bouilleur-ambulant a réussi à liquider les stocks de bouteilles sur les marchés et fourmille d'idées.

Thomas Pouteau et Robert David



« Une reconversion que Thomas Pouteau réalise avant tout par passion, car aujourd'hui, il ne se verse pas encore de salaire. "Il y a beaucoup de charges, de taxes à payer... « À l'heure actuelle, je suis en train de mettre en place ma trésorerie, mon fond de roulement. » Malgré le contexte de crise sanitaire et économique, le distillateur est confiant. "Je suis quelqu'un de positif, et en restant positif, on arrive à avancer." D'ailleurs, Thomas Pouteau va bientôt arriver à bout de son stock de bouteilles, héritées de Robert David, grâce aux marchés. "Il me reste très peu de produits. En Buisson-Blanc, par exemple, il ne me reste que dix bouteilles, alors que j'avais 90 litres au début. Donc il est temps, maintenant, de reproduire des recettes pour l'année prochaine !" D'après un reportage de : <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/la-relevance-eco-a-franseche-la-releve-de-la-distillerie-david-est-assuree-1598465063>

Aujourd'hui, le département ne compte plus que quatre distillateurs.  
Contact **Thomas POUTEAU, FRANSECHES, 06 25 22 78 03**





## SITE INTERNET DE CROZE

**Le site Internet dédié à la commune** est toujours très actif et suivi par de nombreuses personnes.

**Sur le site, on peut trouver** des précisions géographiques, des photographies aériennes de tous les villages, des références et textes sur l'histoire de la commune, des photographies et documents anciens et actuels concernant le patrimoine bâti, des liens guidant vers les activités artisanales et les hébergements disponibles, des liens vers les différents partenaires de la commune, des informations pratiques sur la mairie, les comptes rendus des conseils municipaux, les actualités, les cérémonies, etc.

**On peut également y trouver tous les bulletins municipaux depuis 2015.**

Et surtout l'actualité en reportages photographiques. Vous pouvez déposer des commentaires.

<http://www.croze-en-creuse.fr/>

Le Comité des fêtes dispose également d'une page spéciale, annexée au site municipal.

<http://www.comitedesfetes.croze-en-creuse.fr/>



## PAGE FACEBOOK DE LA COMMUNE

Une page Facebook a été également créée depuis quelques années, qui est très active et compte à présent plusieurs centaines d'amis. On peut y trouver de nombreuses informations ainsi que les reportages des différents événements de la commune.

<https://www.facebook.com/mairiedecroze>

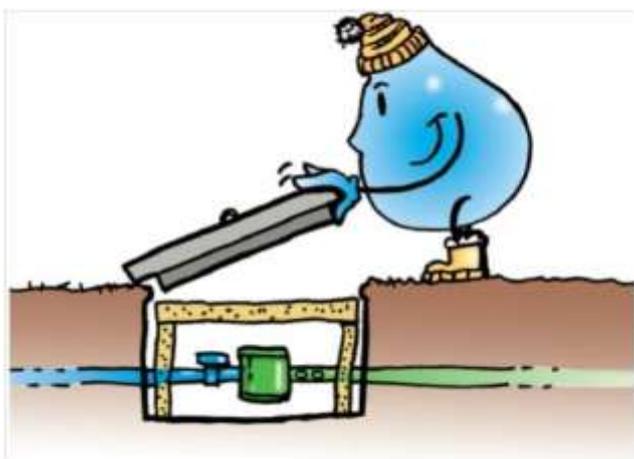




Clairavaux, Croze, Felletin

L'alimentation en eau potable est gérée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Haute Vallée de la Creuse, qui comprend trois communes : Clairavaux, Croze et Felletin. Suite aux élections municipales de 2020, un nouveau conseil s'est formé :

- **La Présidente** : NICOUX Renée (maire de Felletin) ;
- **La Vice-présidente** : DAVID Séverine (conseillère municipale de Felletin) ;
- **Les délégués de la commune de Clairavaux** : BOYER Laurence et FOLLEZOU Jean Luc (titulaires), VILLETTELLE Romain (suppléant) ;
- **Les délégués de la commune de Croze** : TERNAT Didier et TREMPON Alexandre (titulaires), CHAGOT Joëlle (suppléante) ;
- **Les délégués de la commune de Felletin** : CAGNON Olivier, ESTERELLAS Philippe, LEFAURE Philippe et VANONI Dominique (titulaires), FOURNET Marie-Hélène et CARNET Gaëlle (suppléantes).



**Des travaux de sectorisation** commencés en 2019 se sont finalisés avec l'installation des derniers compteurs d'eau. En effet ce nouveau dispositif permet la surveillance du débit de fuite au niveau du réseau en créant 45 compteurs enregistrant les volumes d'eau qui passent sur ces zones.

La sectorisation rend alors plus simple la détection de fuites et autres anomalies sur le réseau d'eau.

Les communes disposent à présent d'une application sur internet pour surveiller tous les châteaux d'eau et tout le réseau, et pour contrôler les débits en temps réel.



Les niveaux de la source de la Creuse sont encore cette année sous surveillance du SIAEP de la Haute Vallée : malgré un début d'automne pluvieux, le niveau des sources est toujours bas. Seul un automne et un hiver pluvieux pourraient permettre une remontée conséquente du niveau des sources.



## Les tarifs 2020 restent les mêmes que l'an dernier. À savoir :

- Un abonnement de 84€ TTC par an ;
- Une part variable de 1.77€ TTC par m<sup>3</sup> (1.53€ le m<sup>3</sup> de consommation et 0.24€ le m<sup>3</sup> de redevance pollution et réseaux de collecte, redevance fixée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et reversée).

## La facturation d'eau reste aussi la même. À savoir :

- Une facturation en mars de 50% de la consommation de l'année précédente (avec un minimum de 50€ de facturation) ;
- Une facturation de l'abonnement en juillet ;
- Une facturation en novembre avec un relevé réel du compteur, permettant de réguler la facture de consommation restante ou le trop-perçu. À l'exception de cette année où la régularisation de l'année 2020 se fera avec celle de l'année 2021 en raison de la crise sanitaire.



## Adresses utiles pour contacter le SIAEP :

- Par courrier : mairie de Felletin  
12 place Charles de Gaulle  
23500 FELLETIN
- Par téléphone : 05 55 66 96 64
- Par courriel : [siaep@felletin.fr](mailto:siaep@felletin.fr)

**N° d'urgence 05 55 66 51 11 (répondeur indiquant le numéro à contacter)**



Le 21/01/2021

Le 09/02/2021

**CROZE**

## La commune mise sur les logements locatifs

La commune de Croze s'est dotée ces dernières années de cinq logements locatifs. Elle en comptera deux de plus d'ici un an ou deux, le temps de monter les dossiers de subventions, de les rénover en les mettant aux normes en vigueur.

Didier Ternat, qui en est à son 3<sup>e</sup> mandat de maire, poursuit ainsi, année après une année, la politique qu'il a définie avec ses équipes successives. Pour lui, le maintien de la population, voire si possible le gain de nouveaux habitants, passe par une démarche affirmée en faveur du logement locatif.



**ANCIENNE POSTE.** Elle a été acquise par la commune en septembre dernier. Elle a conservé son enseigne qui semble sortir de temps anciens.

autre en sortie de bourg en direction de La Courtine, inoccupée depuis une trentaine d'années. En fait,

cette modeste propriété se trouvait sans héritier. Elle n'a donc rien coûté aux finances communales.



Maison CLIDIÈRE, la Grattade

### Autour des 200 habitants

Il est loin le temps où la commune de Croze comptait plus d'un millier d'habitants, dans les années 1830. Elle en totalisait encore 369 en 1954 et 283 en 1962. Depuis les années 1980, la population s'est quelque peu stabilisée autour des 200 habitants. Ainsi, elle en avait 193 en 2018. L'enjeu aujourd'hui est de repasser au-dessus des 200.

En septembre dernier, la commune a acheté la maison qui abritait autrefois La Poste ainsi qu'une

L'ancienne gare, également devenue propriété de la commune, a abrité pendant plusieurs années une brasserie, aujourd'hui installée à Aubusson. Avant, elle était occupée par un artisan, un litier. La gare est désormais transformée en logement locatif.

Dans le même esprit, la commune a repris le site de l'ancienne coopérative Limousine-coop afin d'y implanter des artisans et des entreprises, en lien avec la Com-com Creuse Grand sud. La municipalité s'est réservée un bâtiment pour abriter le matériel communal.

Le bourg de Croze n'est plus traversé par la route Felletin-La Courtine, le nouveau tracé le contournant. La commune n'a plus de commerce depuis longtemps, le dernier en date était l'épicerie de Marie Trapet qui a fermé en août 1983. L'école qui n'accueille plus d'élèves depuis 1968 est devenue la salle des fêtes, bien sûr propice à la vie associative.

Ainsi va la vie à Croze qui se réinvente aux portes de Felletin et qui a conservé quelques artisans qui s'ajoutent aux agriculteurs. ■

Creuse

## CROZE ■ La commune rachète l'ancien site de Limousine-coop

# Pour installer des entreprises

Autrefois, pôle tournant du commerce régional ovin, le site de la coopérative Limousine-coop a été repris en 1994 par une autre coopérative, la CCBE. Il est resté en activité jusqu'à la fin de l'année 2019. Un an après, il vient d'être racheté par la commune de Croze.



**SITE DE TARDERON.** Des bâtiments et 3,5 ha de terrain, à deux pas de l'axe routier Aubusson-Ussel.

La coopérative Limousine-coop s'est installée au Tarderon, à la sortie du bourg de Croze, en direction de Felletin, en 1977. A l'époque, elle était dirigée par Fernand Roulet et présidée par François Christin, deux figures emblématiques de l'élevage ovin, connues pour leur dynamisme et leur volonté d'entreprendre.

### La coopérative employait 16 salariés

Limousine-coop, créée en 1967, comptait au début des années 1980, 440 adhérents dont 343 travaillant en Creuse, elle commercialisait

600.000 ovins par an et employait 16 salariés. La coopérative, d'importance régionale, occupait un terrain de 3,5 ha sur lequel elle avait fait construire un centre d'allotement pour 600 animaux, des magasins, un bâtiment administratif, une bergerie, des bureaux...

La commune de Croze est donc devenue propriétaire d'un site conséquent,

Alain Roulet, le fils de Fernand, aujourd'hui maire-adjoint de Felletin, a travaillé au Tarderon de 1977 à 1999. Il ne souvient de cette coopérative chère à son cœur, tributaire du déclin de l'élevage du mouton, trop souvent abandonné par les agriculteurs au profit du bovin. Aujourd'hui, les élevages ovins

sont peu nombreux dans le sud de la Creuse alors que la filière textile affiche son dynamisme.

« Nous disposons d'un terrain que nous avons débroussaillé mais aussi de quatre bâtiments. Nous en réservons un pour abriter le matériel communal. Pour les autres, nous sommes en contact avec deux porteurs de projets », explique Didier Ternat, maire de Croze.



Durant l'été 2019, l'AIAP (**Atelier International d'Artistes Plasticiens**) a fêté 10 ans de résidences internationales d'artistes à Gentioux. Une cinquantaine d'œuvres ont été exposées à Gentioux et à Aubusson.

Soixante artistes de 14 nationalités (Angleterre, Belgique, Biélorussie, Bulgarie, Côte d'Ivoire, France, Italie, Iran, Moldavie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Tunisie, Ukraine) ont participé aux résidences d'artistes à Gentioux de 2008 à 2019.

Dans le même temps, le président de l'AIAP, Richard MARCZINIAK, qui réside à Gentioux depuis de nombreuses années a proposé aux mairies d'exposer des reproductions de travaux d'artistes, sur bâches de 2 mètres sur 3.

Beaucoup de communes ont répondu positivement. C'est pourquoi vous avez pu découvrir deux de ces œuvres sur la façade et devant la mairie.

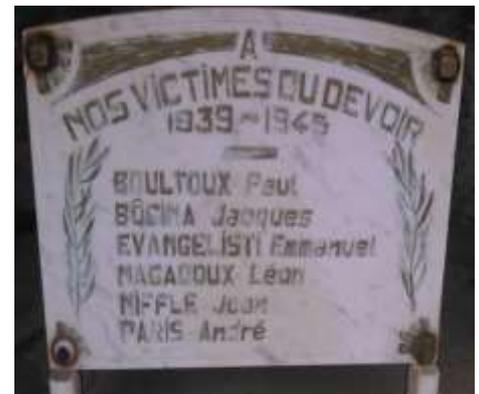


## Commémorations



Le **8 mai**, nous commémorons la victoire sur l'Allemagne nazie, survenue le **8 mai 1945**. Ce jour-là, la capitulation de l'armée allemande a marqué la fin de la Seconde Guerre mondiale.

En raison de l'épidémie, l'habituelle cérémonie n'a pas eu lieu mais une gerbe a été déposée au pied du monument de la mairie et un bouquet de fleurs a été déposé au pied du monument du cimetière dédié aux soldats morts pour la France.



Le **11 novembre**, nous commémorons l'armistice du 11 novembre 1918 qui marqua la fin de la Grande Guerre de 14/18.

Comme pour le 8 mai, une gerbe a été déposée au monument de la mairie ainsi qu'un bouquet au monument du cimetière.



Au cimetière de Croze, quelques sépultures portent le visage sur plaques émaillées de soldats qui ont combattu en 14/18.

Un « petit patrimoine » précieux qui conserve la mémoire de ces hommes tombés pour la France.





En raison de l'épidémie de COVID 19, l'équipe municipale a dû prendre la difficile décision d'annuler **le traditionnel repas de Noël**, qui réunit d'habitude les aînés de la commune, les enfants et leurs parents, les membres du comité des fêtes, les employés communaux et le conseil municipal. La situation sanitaire actuelle ne nous a pas permis de mettre en œuvre cette journée d'ordinaire tant appréciée de tous.

Le Père Noël lui-même ne manquait jamais de nous rendre visite.

**La commande des cadeaux pour les enfants** a tout de même été passée (*des livres à la librairie de Felletin*). Les plus de 60 ans ont tous reçu **le colis de Noël** réservé d'ordinaire à ceux qui ne peuvent pas se déplacer pour le repas (*colis commandés chez Faugeron-Gathier à Lavaveix les Mines*). La distribution a été réalisée par les membres du conseil municipal le dimanche 20 décembre.

Nous espérons que ces quelques douceurs auront pu compenser un peu le regret de ne pouvoir nous retrouver, tous ensemble, comme tous les ans.



Cadeaux des enfants



Colis pour un couple



Colis individuel



Photos Noël 2019

**Le Comité des Fêtes de Croze** est une association locale, type Loi 1901, qui organise depuis de très nombreuses années diverses manifestations pour animer la vie de la commune.

Le comité des fêtes se compose des membres suivants :

<i>Bureau</i>	<i>Membres actifs</i>	<i>Membres actifs occasionnels</i>
<p><u>Président d'honneur</u> : Didier TERNAT  <u>Président</u> : Gérard JABOUILLE  <u>Secrétaire</u> : Olivier GASCARD  <u>Secrétaire-adjoint</u> :  <u>Trésorière</u> : Natacha MOUTY  <u>Trésorière-adjointe</u> : Maryse TERNAT</p>	<p>Michel CREPIAT            Pierre FLESSATI            Ludovic GAULE            Robert GAULE            Paul GOLDSTEIN            Cyndie LEMOINE            Alex MOUTY            Gilles PETRON            Sylvie PETRON            Séverine REBY</p>	<p>Claire CHAUVAT            Caroline CRUICKSHANK            Jean-Luc FOLLEZOU            Wendy GOLDSTEIN            Mathieu LANGLOIS            Sandrine LANGLOIS            Éric LAROCLETTE            Françoise NICOLLE            Floriane PETRON            Antoine PRICK            Irène PRICK</p>

Du fait de la crise sanitaire, le comité des fêtes n'a pu organiser ses manifestations habituelles. Seule la belote du mois de janvier 2020 a pu être maintenue, puisqu'elle a eu lieu avant la crise. Cette manifestation s'est bien déroulée, dans la bonne humeur et la convivialité, avec 34 équipes présentes. Un repas en fin de journée a été proposé pour conclure cette manifestation.

Malheureusement, la covid-19 est arrivée et a annulé toutes les autres manifestations empêchant même l'assemblée générale de se dérouler du fait de la conjoncture.

Pour conclure, le comité des fêtes de Croze, comme toutes les autres associations en général, a vécu une année particulière à cause du virus. Espérons que 2021 soit plus propice aux manifestations qui nous manquent.

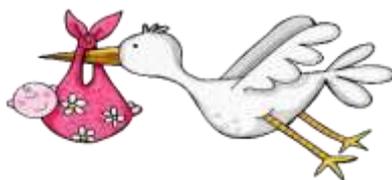
Petites adresses utiles :

<https://www.facebook.com/ComiteDesFetesCROZE23>

<http://www.comitedesfetes.croze-en-creuse.fr> (site hébergé gratuitement par le domaine de la commune).



## Naissances



13/01/2020 : DESGRANGES Naëlle, Andréa, Eugénie née à Guéret

07/09/2020 : BOYER-REECHT Alicia née à Guéret



## Décès

20/07/2020 : PEDON Alphonse décédé à Moutier Rozeille

## Mariage

néant

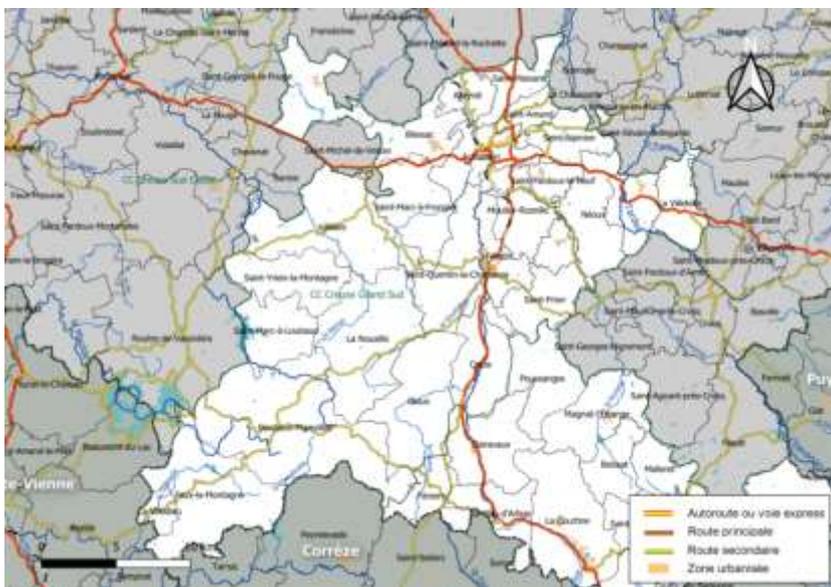


## La communauté de communes Creuse Grand Sud

La communauté de communes Creuse Grand Sud est une communauté de communes française située dans le département de la Creuse et la région Nouvelle Aquitaine.

Cette Comcom a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2014 par la fusion de la communauté de communes Aubusson-Felletin (créée en 2000) et la communauté de communes du plateau de Gentioux (créée en 1992), élargie aux communes de Croze, Gioux et Saint-Sulpice-les-champs.

Située au sud du département de la Creuse, cette Comcom regroupe 26 communes et présente une superficie de 612, 6 km<sup>2</sup>, avec une population totale d'environ 12 000 habitants.



Commune	Superficie (en km <sup>2</sup> )	Population (en 2018)	Nom du maire
Alleyrat	9, 54	142	Guy BRUNET
Aubusson	19, 21	3328	Michel MOINE
Blessac	17, 75	533	Serge DURAND
Croze	22, 16	193	Didier TERNAT
Faux-la-Montagne	47, 89	429	Catherine MOULIN
Felletin	13, 74	1554	Renée NICOUX
Gentioux-Pigerolles	79, 29	391	Denise JEANBLANC
Gioux	37, 42	163	Marina BONIFAS
Moutier-Rozeille	19, 66	422	Jean-Paul BURJADE
Néoux	23, 81	286	Pascal MERIGOT
La Nouaille	48, 12	244	Nadine RAVET
Saint-Alpinien	15, 21	276	Evelyne CHABANT
Saint-Amand	8, 05	493	Laurence CHEVREUX
Saint-Avit-de-Tardes	14, 42	173	Pierrette LEGROS
Sainte-Feyre-la-Montagne	6, 84	126	Claude BIALOUX
Saint-Frion	18, 76	255	Christian ARNAUD
Saint-Maixant	13, 86	249	Evelyne PINLON
Saint-Marc-à-Frongier	25, 45	425	Jean-Louis JOSLIN
Saint-Marc-à-Loubaud	18, 42	132	Roger FOUGERON
Saint-Pardoux-le-Neuf	7, 51	196	Gérard AUMEUNIER
Saint Quentin-la-Chabanne	29, 59	395	Denis PRIOURET
Saint-Sulpice-les-Champs	21, 70	353	Alex SAINTRAPT
Saint-Yrieix-la-Montagne	24, 04	222	Didier MIOMANDRE
Vallière	48, 42	718	Valérie BERTIN
La Villedieu	5, 63	48	Thierry LETELLIER
La Villetelle	16, 14	169	Jacques BŒUF

Suite aux élections municipales de mars 2020, l'exécutif de la communauté de communes a été renouvelé le 15 juillet 2020.

La présidente est **Valérie BERTIN**, maire de Vallière.



Les vice-présidents sont :

 <p><b>Denis PRIOURET</b> 1<sup>er</sup> vice- président, finances et ressources humaines Maire de Saint-Quentin-la-Chabanne</p>	 <p><b>Céline COLLET-DUFAYS</b> 2<sup>ème</sup> vice-présidente, développement économique et touristique, déploiement du numérique 4<sup>ème</sup> adjointe d'Aubusson</p>	 <p><b>Jean-Luc LEGER</b> 3<sup>ème</sup> vice-président, petite enfance, enfance, jeunesse, famille Conseiller municipal d'Aubusson</p>
 <p><b>Philippe ESTERELLAS</b> 4<sup>ème</sup> vice- président, sport, culture, vie associative, promotion touristique du territoire Conseiller municipal de Felletin</p>	 <p><b>Laurent LHERITIER</b> 5<sup>ème</sup> vice- président, environnement, politique de l'eau, GEMAPI, SPANC 1<sup>er</sup> adjoint de Moutier-Rozeille</p>	 <p><b>Didier TERNAT</b> 6<sup>ème</sup> vice-président, environnement, énergies renouvelables, mobilités, gestion des déchets Maire de Croze</p>
 <p><b>Claude BIALOUX</b> 7<sup>ème</sup> vice- président, bâtiments, habitat, voirie, PLUi Maire de Ste-Feyre-la-Montagne</p>	 <p><b>Alex SAINTRAPT</b> 8<sup>ème</sup> vice- président, santé, médico-social et affaires sociales Maire de St-Sulpice-les-Champs</p>	 <p><b>Alain DETOLLE</b> 9<sup>ème</sup> vice- président, accueil, économie de proximité, économie sociale et solidaire 1<sup>er</sup> adjoint de Faux-la-Montagne</p>

Ce bureau se réunit au moins tous les quinze jours.

Le nombre des conseillers communautaires issus des vingt-six communes varie en fonction du nombre d'habitants. Ces conseillers sont actuellement trente-cinq. Le conseil communautaire se réunit tous les deux mois environ.

ALLEYRAT	Guy BRUNET
AUBUSSON	Annick BAUCULAT, Benjamin BOUQUET, Catherine DEBAENST, Stéphane DUCOURTIOUX, Isabelle DUGAUD, Nadine HAGENBACH, Marie-Françoise HAYEZ, Elodie MALHOMME, Michel MOINE, Thierry ROGER, Bernard ROUGIER
BLESSAC	Serge DURAND, Dominique LABOURIER
FELLETIN	Philippe COLLIN, Marie-Hélène FOURNET, Jacqueline LABARRE, Renée NICOUX, Alain ROULET
GENTIOUX-PIGEROLLES	Benjamin SIMONS
GIOUX	Marina BONIFAS
LA NOUAILLE	Nadine RAVET
NEOUX	Pascal MERIGOT
SAINT-ALPINIEN	Jean-Luc VERONNET
SAINT-AMAND	Laurence CHEVREUX
SAINT-AVIT-de-TARDES	Pierrette LEGROS
SAINT-FRION	Christian ARNAUD
SAINT-MAIXANT	Evelyne PINLON
SAINT-MARC-à-FRONGIER	Jean-Louis JOSLIN
SAINT-MARC-à-LOUBAUD	Roger FOUGERON
SAINT-PÂRDOUX-le-NEUF	Gérard AUMEUNIER
SAINT-YRIEIX-la-MONTAGNE	Didier MIOMANDRE
VALLIERE	Jacques TOURNIER
LA VILLEDIEU	Thierry LETELLIER
LA VILLETTELLE	Jacques BŒUF

## Les représentants

### LES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE CROZE AUX DIVERSES COMMISSIONS

Finances et ressources humaines	Didier TERNAT
Petite enfance, enfance, jeunesse	Joëlle CHAGOT, Claire CHAUVAT
Eau et SPANC	Éric FOLLEZOU
Déchets et développement durable	Didier TERNAT, vice-président
Économie et numérique	
Accueil, économie sociale et solidaire	Joëlle CHAGOT
Culture et sport	Caroline CRUICKSHANK, Pascal DANIEL
Voirie et bâtiments	Pascal DANIEL, Éric FOLLEZOU
PLUi et habitat	Joëlle CHAGOT
Santé	Joëlle CHAGOT
Tourisme	Caroline CRUICKSHANK, Michel CREPIAT, Pascal DANIEL

### • Les compétences obligatoires :

- **Aménagement de l'espace communautaire**
  - Stratégie de territoire
  - Maîtrise du foncier
  - TAD (transport à la demande)
  - Protection et valorisation des espaces naturels
  - Réalisation d'études d'intérêt communautaire
  - SCOT (schéma de cohérence territoriale) et PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)
- **Développement économique du territoire**
  - Zones économiques
  - Politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
  - Promotion du tourisme
  - Etude et mise en œuvre d'un aménagement économique durable du territoire
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés**
- **Gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
- **GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- **Politique du logement social** d'intérêt communautaire et du cadre de vie, logements locatifs
- **Foyers personnes âgées, handicapées**
  - Dispositifs d'amélioration de l'habitat
  - Valorisation du patrimoine bâti
  - Développement des infrastructures numériques
- **Voirie d'intérêt communautaire**
- **Equipements sportifs et culturels** d'intérêt communautaire

### • Les compétences facultatives et supplémentaires

- **Action sociale d'intérêt communautaire**
  - Politique de l'Enfance et de la Jeunesse
  - Actions sociales liées à la santé
  - Actions sociales à destination des personnes défavorisées
- **Soutien aux actions menées par les associations**
- **Politique culturelle communautaire**
- **Assainissement non collectif**
- Protection et mise en valeur **de l'environnement** et soutien des actions de **maîtrise de l'énergie**
- Elaboration et mise en œuvre **d'un schéma d'itinéraire de promenades**, de randonnées et de sentiers d'interprétation
- Gestion **d'équipements touristiques** d'intérêt communautaire
- **Mutualisation de l'ingénierie territoriale et de matériel**

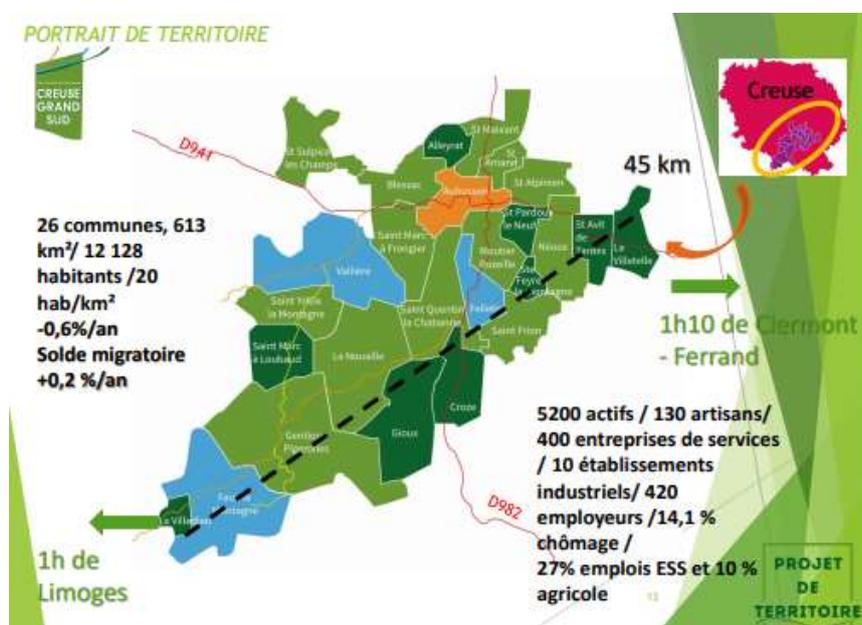
## PROJET DE TERRITOIRE, COMMUNAUTE DE COMMUNES

CREUSE GRAND SUD



HORIZON 2030

(Document réalisé à partir de l'important travail mis en œuvre par le CODEV, conseil de développement).



Un **projet de territoire** est un document par lequel une collectivité définit **son avenir** en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources.

C'est concrètement une **feuille de route collective stratégique et opérationnelle**, une vision stratégique large, dans l'espace et dans le temps, suivie d'un **programme d'actions** (qui permettront d'assurer le développement et l'aménagement homogène du territoire) partagées par l'ensemble des communes appartenant à la Communauté de communes mais aussi l'ensemble des acteurs du territoire.

### LE CONSTAT

- **Les atouts**
  - Un cadre de vie exceptionnel, le paysage, la tranquillité, la nature
  - La richesse humaine, le savoir-faire, le tourisme, le foncier abordable
- **Les faiblesses**
  - Le déclin démographique
  - L'emploi
  - La mobilité
  - La perte de services publics et des commerces de proximité
  - La perte d'autonomie du territoire

**Les gens viennent pour:** la qualité de vie, le calme, le « Vert », le foncier accessible, la fiscalité avantageuse, la sécurité, le retour aux sources, la fuite de la ville, la richesse sociale, le dynamisme culturel.

**Les gens partent pour:** des raisons de santé, pas d'emploi ou mutation, les études supérieures (et ne reviennent pas).

**Ce qui manque :** les commerces de proximité, les services publics, la souplesse dans la législation sur l'urbanisme, les services de santé, l'accès au numérique, la facilité dans la mobilité, les équipements notamment pour les jeunes de 15-25 ans.

**À partir de ce constat, des enjeux et une stratégie ont été définis, résumés dans le tableau ci-dessous.**

UN TERRITOIRE D'ACCUEIL	UN TERRITOIRE OU IL FAIT « BIEN VIVRE »	UN TERRITOIRE POUR TOUS ET PAR TOUS
<p>→ <b>Garantir une activité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Créer richesse et emploi</li> <li>. Accompagner les entreprises à taille humaine</li> <li>. Développer le télétravail</li> <li>. Encourager la solidarité</li> </ul> <p>→ <b>Offrir l'accès à un habitat décent</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Encourager la sobriété de l'énergie</li> <li>. Lutter contre la vacance</li> </ul> <p>→ <b>Maintenir les services de proximité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. En terme de santé et de services à l'enfance</li> </ul> <p>→ <b>Offrir une alimentation saine, accessible et respectueuse de l'environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Maintenir l'activité agricole autonome et diversifiée</li> <li>. Développer les circuits courts</li> </ul> <p>→ <b>Désenclaver le territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Organiser les mobilités des personnes et des services</li> <li>. Limiter la fracture numérique</li> </ul>	<p>→ <b>Préserver le patrimoine naturel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Maintenir et préserver la haute qualité environnementale</li> <li>. Préserver la ressource en eau (qualité/quantité)</li> <li>. Adapter la gestion de la forêt pour développer plus de valeur ajoutée locale et préserver un équilibre environnemental (biodiversité, paysage)</li> <li>. Tendre vers le « zéro déchets »</li> </ul> <p>→ <b>Gérer l'aménagement du territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Garantir les équilibres pôles/communes via le PLUi</li> <li>. Conserver et déployer le maillage des offres de santé et de services (commerce, culture, sport...)</li> </ul> <p>→ <b>Préserver un territoire à expérience unique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Faire valoir nos atouts par une offre touristique cohérente</li> </ul>	<p>→ <b>Conforter la solidarité entre les habitants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Récréer des lieux de sociabilité dans les bourgs</li> <li>. Encourager le tissu associatif</li> </ul> <p>→ <b>Prendre en compte les besoins des jeunes et des personnes âgées, en particulier</b></p> <p>→ <b>Renforcer la démocratie participative</b></p> <p>→ <b>Développer le partenariat entre les institutions et les territoires</b></p> <p>→ <b>Changer l'image négative des habitants sur leur territoire</b></p> <p>→ <b>Valoriser nos spécificités</b></p> <div data-bbox="1114 1518 1433 1794" style="text-align: center;"> </div>

**Pour atteindre ces objectifs, il faut à présent : en définir les étapes, organiser des groupes de travail pour chaque enjeu, organiser des conférences de maires, impliquer les nouveaux élus et le CODEV, affiner la stratégie par enjeu, prioriser, établir une feuille de route collective partagée (programme d'actions).**



Il s'agit d'une compétence de la communauté de communes. La collecte des ordures ménagères (ramassage et traitement) s'appuie sur trois types d'interventions :

- **La collecte au porte à porte** des déchets ménagers par les équipes intercommunales, avec des circuits pour les ordures ménagères (près de 3 080 tonnes par an) et pour les « recyclables secs » (sacs jaunes, près de 439 tonnes par an). Des colonnes de tri sont mises à disposition dans les 26 communes, essentiellement pour le verre.
- La gestion de **deux déchèteries** (le Thym et les Alluchats).
- La réhabilitation des décharges et leur maintenance. La démarche engagée par la communauté vise à réduire les volumes et à améliorer qualitativement la collecte des déchets afin d'accroître la part des déchets recyclables.

**Les déchets recyclables** font l'objet d'une valorisation et sont revendus comme matériaux.

**Les déchets ménagers** font l'objet d'un traitement soit vers un centre d'enfouissement technique agréé, soit vers l'incinération pour la production d'énergie.

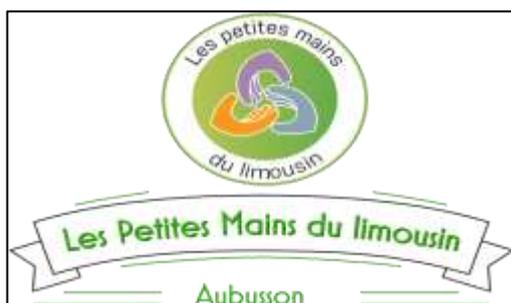
**Les déchets d'éléments d'ameublement** disposent à présent d'une benne spéciale, Éco-mobilier.

De plus, la collectivité reçoit **les participations Écoemballage**.



Par ailleurs, la collectivité a développé **des partenariats avec d'autres acteurs locaux** :

- Pour la récupération des vêtements usagés, l'entreprise d'insertion « les Petites Mains »,
- Pour les encombrants, la ressourcerie Court-circuit.
- Pour les cartons, l'IME de Felletin.



### Couvre-feu : les déchèteries de la communauté de communes ferment à 17h30

En raison de l'instauration du couvre-feu avancé à 18 heures, les déchèteries intercommunales du Thym et des Alluchats fermeront leurs portes à 17h30 à partir de samedi 16 janvier 2021.

Pour rappel, le maintien de ce service public est accompagné de plusieurs mesures à respecter : port du masque obligatoire, respect de la distance d'au moins 1,5 mètre avec les agents et les autres usagers, interdiction de s'attarder sur le site.

ATTENTION : quelques changements d'horaires des déchèteries sont à prendre en compte, en raison de l'épidémie de COVID 19 ;

**Horaires** CREUSE GRAND SUD

**Déchèteries**

**DÉCHÈTERIE DU THYM**  
 du lundi au vendredi 13h30 - 19h 17h30  
 et le samedi 9h - 12h / 13h30 - 19h

Le Thym 23200 Moutier-Rozaille  
 05 55 66 82 73

**DÉCHÈTERIE DES ALLUCHATS**  
 le mercredi et le vendredi  
 9h - 12h / 13h30 - 19h 17h30  
 le samedi 9h - 12h

Les Alluchats 23340 Faux-la-Montagne  
 05 55 67 96 48

Fermées les jours fériés

**La ressourcerie Court-Circuit vous accueille**

Contact  
 05 55 66 24 11  
 cc@court-circuit-felletin.org  
 www.court-circuit-felletin.org

**à la Boutique**  
 47 Grande Rue

Vous trouverez  
 des livres  
 des jouets  
 de la vaisselle  
 des luminaires  
 des articles de puériculture  
 des accessoires de salle de bain  
 des articles de sport et plein air  
 des produits ménagers et des peintures  
 des appareils électroménagers  
 et hi-fi vidéo, etc...

Court-Circuit récupère  
 tout ce qui peut être réutilisable !  
 Meubles, literie, vaisselle, jouets, quincaillerie,  
 électroménager, plein air, etc...  
 Si vous souhaitez déposer des objets  
 à la ressourcerie,  
 quelqu'un vous accueillera aux entrepôts.  
 N'hésitez pas à nous téléphoner.

**aux Entrepôts**  
 23 route de La Sagne

Vous trouverez  
 des meubles  
 de la quincaillerie  
 des objets de plein air  
 des outils de jardin  
 des matériaux à prix libre  
 des pièces détachées  
 des vélos  
 des appareils électroménagers  
 et de chauffage  
 des matériaux  
 de construction, etc...

**LES BONS GESTES DE TRI À ADOPTER FACE AU CORONAVIRUS**

les masques, gants et mouchoirs en papier ne doivent pas être déposés dans le bac ou sac de tri

En raison du contexte sanitaire dû à l'épidémie de Coronavirus, et afin d'éviter la propagation du virus, nous rappelons aux habitants que les masques, gants et mouchoirs en papier ne doivent pas être déposés dans le bac ou sac de tri. Les gestes de tri à adopter consistent à déposer les masques et gants usagés ainsi que les mouchoirs à usage unique dans la poubelle déchets non recyclables. Afin de réduire au maximum les risques de contamination avec ces déchets souillés, il est indispensable de les mettre au préalable dans des sacs fermés et étanches.

Tri des déchets : tous et toutes responsables !

CREUSE GRAND SUD  
 Communauté de Communes

**LES BONS GESTES DE TRI À ADOPTER FACE AU CORONAVIRUS**

1 - je dépose ma poubelle la veille des collectes  
 2 - je referme le couvercle du bac

Afin de réduire au maximum les risques de contamination avec des déchets potentiellement souillés, et pour permettre le plus possible au virus de «s'éventer», nous vous demandons de déposer vos poubelles dans les bacs à minima la veille des jours de collecte. Si les bacs sont pleins, merci de conserver vos poubelles chez vous en attendant la prochaine collecte. Merci de penser à refermer les couvercles des bacs. lavez-vous les mains.

Tri des déchets : tous et toutes responsables !

CREUSE GRAND SUD  
 Communauté de Communes

**COLLECTE DES ORDURES MENAGERES SUR LA COMMUNE DE CROZE**

Elle est réalisée cette année les **mercredis des semaines impaires**. Pour rappel, tous les villages sont à présent équipés de conteneurs pour les sacs ménagers et pour les sacs jaunes. Les rouleaux de sacs jaunes sont à votre disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture. **En ce moment, nous sommes en pénurie de sacs jaunes, les déchets concernés peuvent être directement versés dans les conteneurs dédiés.**

**Le point propre de la Baraque** est à votre disposition avec tous les conteneurs et colonnes nécessaires à un bon tri.



**IMPORTANT :**

De nombreux sacs jaunes ou conteneurs jaunes contiennent des déchets qui ne leur sont pas destinés. Dans ce cas, c'est la totalité du sac qui ne peut être recyclée et la communauté de communes se voit attribuer des **pénalités financières importantes**, au nombre de sacs concernés.

**Message de Didier TERNAT, maire de Croze et vice-président de la Comcom en charge de l'environnement et de la gestion des déchets.** « Beaucoup de personnes négligent encore le tri de leurs déchets ménagers et versent tout dans le même sac. Il devient très important que tous les habitants de la commune de Croze s'impliquent dans le tri, d'autant qu'ils disposent de tous les outils (sacs, colonnes spécifiques, etc.) pour que ce tri soit facile à réaliser ».

À l'avenir, les préconisations environnementales vont engendrer **des pénalités** qui se répercuteront sur **le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** payée par tous les habitants.



Par ailleurs, l'année 2020 a été particulièrement propice aux **amoncellements sauvages de verres**.



En effet, les camions collecteurs ne peuvent pas ramasser les bouteilles amoncelées par terre.

Chacun est appelé à réaliser ce petit effort et à respecter la propreté des lieux.



**Quelques exemples en photos**

Les verres doivent être déposés dans les colonnes spéciales. Si celles-ci sont pleines, il est demandé de ne pas déposer les verres par terre mais de garder les sacs à la maison en attendant que les colonnes soient vides.

**QUELQUES TRIS SPECIFIQUES À NE PAS OUBLIER**



**Les lampes qui se recyclent**

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elle ne doivent être jetées ni avec les déchets ménagers, ni dans le conteneur à verre.

Tubes fluorescents (néons), lampes fluo-compactes, lampes à Led, lampes dites « techniques » (lampes sodium haute pression, lampes à iode métallique...), elles sont toutes recyclables !





La médiathèque intercommunale Creuse Grand Sud, c'est un réseau de sept sites : Aubusson, Faux-la-Montagne, Felletin, Gentioux-Pigerolles, la Villedieu, Saint-Sulpice-les-Champs et Vallière.

La médiathèque la plus importante en taille et en nombre de documents se situe à Felletin. Plus de 26 000 documents, des livres bien sûr mais aussi des revues, des CD, des DVD vont sont proposés en libre accès et empruntables si vous êtes inscrit (inscription gratuite pour tout le monde, carte valable sur tous les sites). Les documents peuvent être empruntés et rendus indifféremment sur les différents sites.

La médiathèque, c'est aussi un accès à Internet, la possibilité d'écouter de la musique et de visionner des films sur demande, des animations ponctuelles, des expositions, des accueils réguliers de groupes. Toutes les animations sont gratuites.



## Horaires\* (Mise à jour du 19 janvier 2021)

	Aubusson		Felletin	
Jour	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	fermée au public		fermée au public	
<b>Mardi</b>	fermée au public	13h-17h30	fermée au public	13h-17h30
<b>Mercredi</b>	10h-12h	13h-17h30	10h-12h	13h-17h30
<b>Jeudi</b>	fermée au public		fermée au public**	
<b>Vendredi</b>	10h-12h	13h-17h30	9h-17h30	9h-17h30
<b>Samedi</b>	10h-12h	14h-17h	10h-12h	14h-17h





Il est également possible de bénéficier du « prêt à emporter ». Il faut consulter le catalogue en ligne ou faire vos demandes par téléphone ou par mail, puis prendre rendez-vous.

Plus de précisions à cette page :

[\[Covid19\] Drive à la médiathèque – novembre 2020 | Creuse Grand Sud \(creuse-grand-sud.fr\)](#)

## Médiathèque Intercommunale

Place Courtaud 23500 FELLETIN

tel : 05.55.66.55.22

Courriel : [mediatheque@creuse-grand-sud.fr](mailto:mediatheque@creuse-grand-sud.fr)

Le catalogue en ligne : <http://felletin.c3rb.org/>

Les nouvelles de la médiathèque : <http://creuse-grand-sud.fr/mediatheque/gazette/>

## Mise en réseau des bibliothèques de Creuse Grand Sud



La mise en réseau c'est :

**La gratuité pour tous.**

**Pouvoir s'inscrire, emprunter et rendre où vous voulez.**

**Une seule carte pour accéder à toutes les bibliothèques.**



En collaboration avec la Bibliothèque Départementale de la Creuse



### INFO FLASH

[Vendredi 15 janvier 2021]

Fermeture de la piscine même pour les scolaires (informations à venir concernant les éventuels publics très spécifiques.

En raison de l'épidémie de COVID 19, **la piscine intercommunale AQUASUD est actuellement fermée pour tous.**

Ouvert fin 2015, ce centre aquatique comporte plusieurs espaces offrant une pluralité d'activités aux usagers :

- Un bassin de natation 25 x 15 m avec six couloirs. Il est dédié à l'apprentissage de la natation et donne la priorité à la pratique sportive.
- Une zone ludique avec :
  - Un bassin d'initiation de 180 m<sup>2</sup> plus particulièrement dédié aux jeunes enfants et aux activités comme l'aquagym. En dehors des séances scolaires, avec son couloir de nage à contrecourant, il sera le bassin de détente de l'équipement.
  - Un toboggan géant pour le plaisir des petits et des grands.
  - Une pataugeoire de 30m<sup>2</sup> pour la familiarisation des très jeunes enfants avec le milieu aquatique.
- Un espace bien-être/balnéo constitué d'un hammam, d'un sauna et d'un spa avec salle d'activité pouvant accueillir des cours collectifs ou particuliers (yoga, massages, formations, etc.)
- Un espace d'accueil et d'attente avec bibliothèque et espace jeux pour les plus petits.
- Des espaces extérieurs accueillant de nombreuses animations ponctuelles (spectacles, concerts, histoires contées...) : terrasse en bois, plage en gazon, parvis.

Les activités proposées : aquagym, aqua jogging, aqua bike, aqua fitness et bébés nageurs, et bien sûr leçons particulières.

Températures : 30° pour le petit bassin, 28° pour le bassin sportif, 32° pour la pataugeoire et 34° pour le spa.

Une attention particulière est portée à son accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

#### ADRESSE

📍 Piscine Intercommunale Creuse Grand Sud  
Allée Jean-Marie Couturier  
23200 AUBUSSON  
☎ Tél : [05 55 67 71 01](tel:0555677101)



À la date de rédaction de ce bulletin, il est impossible d'envisager la date de réouverture de la piscine et la reprise des activités, eu égard à l'épidémie de covid.

Les usagers seront très certainement informés par voie de presse.





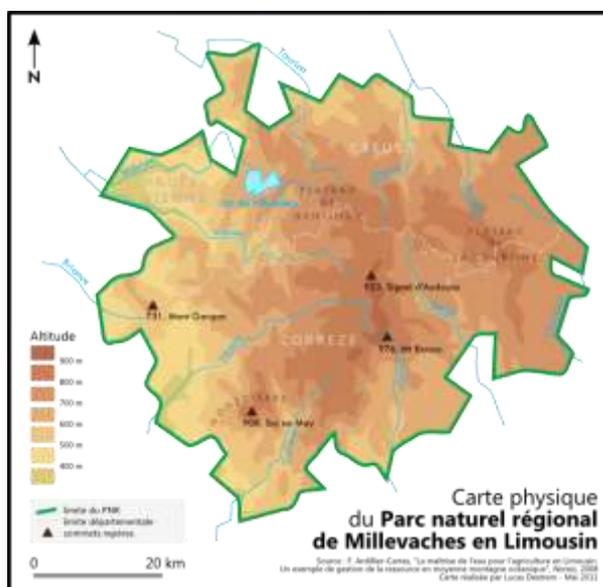
## Le Parc Naturel Régional MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Présentation



Le **parc naturel régional de Millevaches en Limousin** est un parc naturel régional français créé en 2004, situé à cheval sur trois départements de la région Nouvelle-Aquitaine (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne). Le territoire du parc s'étend sur la partie centrale et orientale de l'ancienne région administrative du Limousin, dont il occupe près de 19 % de la superficie totale. La majeure partie du parc (1 708 km<sup>2</sup> soit 54 %) est située dans le département de la Corrèze, la partie creusoise s'étend sur 1 007 km<sup>2</sup> (32 %), la partie haut-viennoise représentant 428 km<sup>2</sup> (14 %).

S'étendant donc sur 3 143 km<sup>2</sup>, ce qui en fait le sixième PNR français par la superficie, le parc s'organise autour du plateau de Millevaches, vaste ensemble hercynien de nature granitique de la périphérie occidentale du Massif central, qui s'étagé entre 400 et 1 000 mètres d'altitude et plusieurs plateaux et petits massifs périphériques.



**En termes de relief, le territoire du parc se partage entre quatre zones plus ou moins distinctes :**

- Dans la partie centrale, ne couvrant en vérité qu'environ 40 % de sa superficie, le plateau de Millevaches entre 800 et 977 mètres d'altitude, s'étendant de Felletin au nord aux Monédières au sud et d'où émergent plusieurs grands cours d'eau comme la Vienne et la Vézère. Cette partie est la plus élevée du parc, on y trouve plusieurs sommets au-delà de 900 mètres d'altitude, dont le Mont Bessou, point culminant du parc et du Limousin.
- À l'est, le plateau de la Courtine, entre 700 et 932 mètres d'altitude.
- Au nord, les collines du pays de Vassivière et du plateau de Gentioux, entre 500 et 800 mètres d'altitude.
- À l'ouest, la partie la plus basse du parc, qui est en fait la bordure orientale du plateau limousin, entre 350 et 731 m.

Le territoire est riche de par son **environnement naturel diversifié** : des sols granitiques aux milieux tourbeux, des petits ruisseaux aux grandes rivières, des prairies aux forêts... la **faune remarquable** : circaète, truite fario, ou encore la loutre d'Europe choisie comme emblème du Parc. La **flore offre une grande diversité** : landes à bruyères, sphaignes ou drosera n'en sont que quelques exemples. En forêt, **feuillus et sapins** offrent encore une hétérogénéité des paysages. L'automne venu, cèpes et autres girolles viennent agrémenter de leurs parfums les plats régionaux.

Millelvaches c'est aussi un **patrimoine bâti et culturel remarquable** : des constructions en pierre de taille souvent agrémentées de décors (symboles religieux ou simples motifs), des ponts, des moulins, des fontaines qui parsèment les paysages du Parc. Ces éléments architecturaux sont l'histoire de la Montagne limousine ; pour chacun une anecdote pourrait être contée en occitan, la langue du pays qui elle-même est une part du patrimoine.

**L'agriculture et l'artisanat** ont un rôle primordial dans l'économie du territoire. L'élevage ovin et bovin est l'activité principale, mais on observe également des productions maraîchères de plus en plus fréquentes malgré le climat parfois rude. Les activités tertiaires notamment dans le secteur social sont également très présentes.

**La diversité des activités** de plein air proposées sur le territoire est l'atout majeur du tourisme sur le Parc. En effet, balades ou randonnées, activités nautiques ou aquatiques, expériences aériennes ou nordiques sont au rendez-vous.

**La pédagogie** est aussi à l'honneur avec des lieux incontournables sur le territoire, tels que la Cité des insectes à Nedde, la Maison de l'Arbre à Chamberet, les musées d'art contemporain de Meymac, Eymoutiers et Vassivière.

Pour **séjourner** de nombreuses solutions s'offrent aux visiteurs : chambres d'hôtes, gîtes, camping, hôtellerie... et pour **manger** on peut trouver de nombreux restaurants mettant à l'honneur le patrimoine culinaire local et ses producteurs.

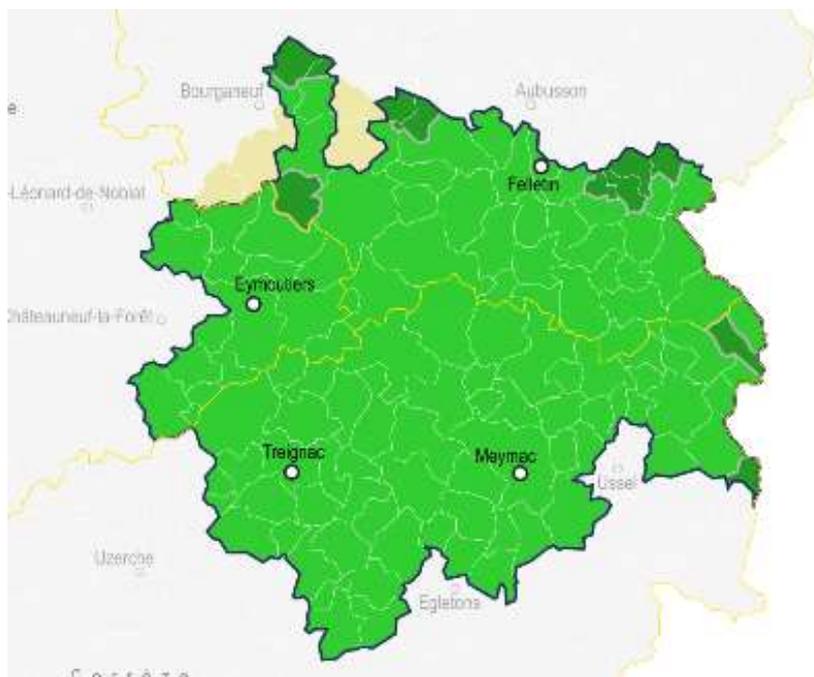
Le Parc naturel régional de Millelvaches en Limousin est à la fois :

- ▶ **Un territoire rural, ouvert et habité**, à l'équilibre fragile, reconnu pour sa qualité exceptionnelle, où protection de la nature et développement des activités humaines doivent être reliés ;
- ▶ **Un organisme investi de missions** : protection et gestion du patrimoine naturel et culturel, aménagement du territoire, développement économique et social, accueil, éducation, information, expérimentation



Le PNR Millevaches en Limousin est actuellement constitué de 124 communes (65 communes en Corrèze, 43 en Creuse et 16 en Haute-Vienne).

Il est peuplé de 38 950 habitants.



## Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est :

- ▶ **Un territoire rural, ouvert et habité**, à l'équilibre fragile, reconnu pour sa qualité exceptionnelle, où protection de la nature et développement des activités humaines doivent être reliés.
- ▶ **Un organisme investi de missions** : protection et gestion du patrimoine naturel et culturel, aménagement du territoire, développement économique et social, accueil, éducation, information, expérimentation.

Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est administré par un **conseil syndical** et un **bureau syndical**. Le Comité syndical est constitué de 182 délégués qui se réunissent 3 à 4 fois par an. Les principales décisions relèvent des finances, de la gestion et du fonctionnement du syndicat mixte. C'est également un lieu de rencontres et d'échanges entre élus. Le comité syndical élit le bureau syndical, puis le président parmi le bureau ainsi constitué. Le syndicat mixte est appuyé par un conseil scientifique et le Conseil de valorisation de l'espace rural du Millevaches. Ses orientations et objectifs sont déclinés en actions par une équipe salariée.

Les élections municipales de 2020 ont entraîné de nombreux changements au sein du conseil syndical et du bureau syndical.

**Le nouveau président est Monsieur Philippe BRUGERE, maire de MEYMAC.** Les vice-présidents sont : Nathalie DELCOUDERC-JUILLARD, Geneviève BARAT, Jérôme ORVAIN, Christophe ARFEUILLERE, Renée NICOUX, Catherine HORNEBECK, Bernard POUYAUD, Gérard SALVIAT.

## Les bureaux du Parc sont situés au cœur du territoire sur la commune de Millevaches, en Corrèze :

Maison du Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin  
7, route d'Aubusson  
19290 MILLEVACHES  
05.55.96.97.00      accueil@pnr-millevaches.fr

### Ouverture au public :

Du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30

<http://www.pnr-millevaches.fr>



Le Parc a été officiellement créé par décret du 18 mai 2004, le premier projet ayant été présenté en juin 2003.

La rédaction de la nouvelle charte a fait l'objet d'un très important travail en 2018. Depuis la signature du décret ministériel du 26 décembre 2018, le label « **Parc naturel régional de Millevaches en Limousin** » a été renouvelé pour une durée de quinze ans, **soit jusqu'en 2033**.

**C'est cette charte qui définit les principaux axes de travail à mener sur le territoire**



## **AXE 1 TERRITOIRE A HAUTE VALEUR PATRIMONIALE**

→ **orientation 1 Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces**

- *Connaître et comprendre la biodiversité, suivre son évolution*
- *Préserver et restaurer les milieux et les espèces associées*

→ **orientation 2 Accompagner la mutation des paysages**

- *Construire ensemble les paysages de demain*
- *Vivre le paysage dans son village*

→ **orientation 3 Améliorer la gestion partagée de l'eau**

- *Assurer une gestion cohérente et intégrée des eaux*
- *Préserver la qualité de l'eau*

→ **orientation 4 Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel**

- *Sauver le patrimoine*
- *Conserver la langue occitane*

## **AXE 2 TERRITOIRE EN TRANSITION**

→ **orientation 5 Stimuler la production et la valorisation des ressources locales**

- *Développer une agriculture innovante valorisant au mieux et de façon équilibrée les ressources naturelles*
- *Gérer la forêt en valorisant la ressource et en intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux*
- *Développer une offre touristique durable*
- *Développer l'innovation dans l'emploi*

→ **orientation 6 Devenir un territoire à énergie positive**

- *Activer les potentiels d'économie par la sobriété et l'efficacité énergétique*
- *Consommer et produire autrement l'énergie*

## AXE 3 TERRITOIRE PARTICIPATIF ET OUVERT SUR L'EXTERIEUR

### → orientation 7 Transmettre les savoirs du territoire

- Agir pour l'éducation au territoire
- Transmettre les connaissances et les savoir-faire par la formation

### → orientation 8 Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

- Renforcer la cohésion par la culture
- Développer les coopérations

### Plus concrètement, le Parc propose

Des randonnées, des circuits découverte, des activités nautiques et aquatiques, des activités nordiques, du vol libre et parapente, des courses d'orientation et géocaching, des parcours dans les arbres, du golf, de l'escalade, de l'équitation...

[Bouger \(pnr-millevaches.fr\)](http://pnr-millevaches.fr)



Des carnets de sorties découvertes, des sites et sentiers de découverte et d'interprétation, des musées et centres d'art, la maison du Parc, la route des savoir-faire, des expériences bivouac...

[Découvrir \(pnr-millevaches.fr\)](http://pnr-millevaches.fr)



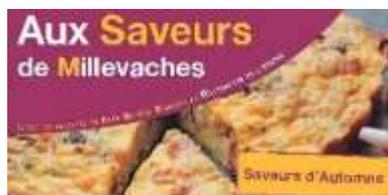
Des hôtels, chambres d'hôtes, hébergements collectifs, gîtes et locations, hébergements de plein air recommandés par le Parc.

[Séjourner \(pnr-millevaches.fr\)](http://pnr-millevaches.fr)



Des restaurants recommandés par le Parc, des livrets de recettes édités par le Parc.

[Se restaurer \(pnr-millevaches.fr\)](http://pnr-millevaches.fr)



Une agence de voyage pas comme les autres, APPAAT Millevaches (Association pour la Promotion des Pratiques Alternatives d'Accueil Touristique au pays de Millevaches).

[Agence de Voyage APPAAT Millevaches \(pnr-milleevaches.fr\)](http://pnr-milleevaches.fr)



### QUELQUES AUTRES ACTIONS IMPORTANTES

Un programme spécifique "**Forêts anciennes**", auquel la forêt des Grands Bois participe.

La **Relocalisation de l'alimentation**, une des mesures phares du Parc.

Le **programme Régal**, qui constitue à ce jour la pierre angulaire des actions du Parc en faveur d'une alimentation locale, durable, de qualité et accessible à tous.

**Retrouvance®** Une formule tout compris

Inventée par l'Office National des Forêts (ONF), **Retrouvance® est une formule unique de randonnée itinérante tout compris** (accompagnement, hébergement, restauration, portage des bagages) qui allie le plaisir de la randonnée au respect de l'environnement.



**Des stages, des formations**

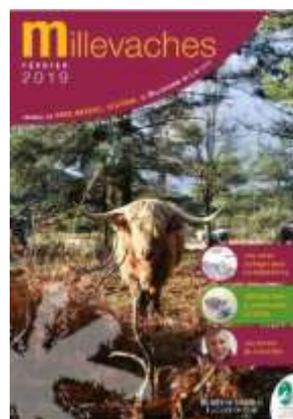
**Des concours photos**



**Des brochures**

**Un journal distribué régulièrement sur tout le territoire**

#### NOS BROCHURES



**Et beaucoup d'autres choses à découvrir sur le site du PNR Millevaches en Limousin**

[Parc Naturel Régional de Millevaches \(www.pnr-milleevaches.fr\)](http://www.pnr-milleevaches.fr)

**Une page Facebook**

<https://fr-fr.facebook.com/pnr.milleevaches>



## Location de la salle des fêtes

18, la Grattade



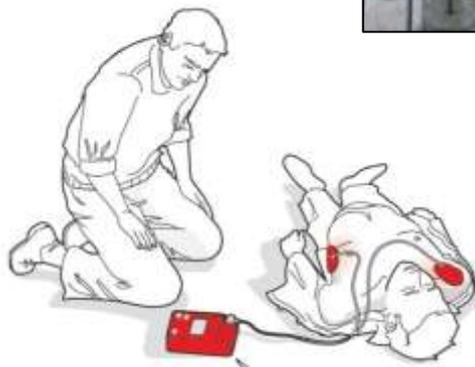
Manifestations	Tarifs en €
Animation	40,00 €
Particuliers domiciliés sur la commune	90,00 €
Particuliers non domiciliés sur la commune	140,00 €
Location dans le cadre d'une exposition	153,00 €

*Nota bene* : un forfait chauffage peut être appliqué pour une somme de 30,00 € (gratuit pour les associations).





Nous rappelons que la commune de Croze met à la disposition des habitants, un défibrillateur situé à l'extérieur de la mairie, à droite de la porte d'entrée de l'association. Il donnera la possibilité à tous de sauver des vies, dans la mesure où ce défibrillateur est automatisé. Les explications sont données au fur et à mesure par des consignes vocales.





## URGENCE QUI APPELER ?

 Samu	 Police Secours	 Pompiers	 Urgence sms	 En mer	 Europe
 15	 17	 18	 114	 196	 112
Urgence médicale	Signaler une infraction	Situation de péril ou accident	Accessible par fax ou SMS	Sauvetage en mer	- Urgence médicale - Infraction - Péril

### Mise en œuvre du 116 117 : le numéro de garde de médecine libérale

Ce numéro d'appel unique et gratuit permet d'avoir accès à la garde de médecine libérale.

Le 116 117 permet ainsi de contacter un médecin généraliste de garde **les soirs à partir de 20 heures, le week-end à partir du samedi midi et les jours fériés.**

En journée durant la semaine, le numéro ne sera pas accessible.



LA SEMAINE  
APRÈS 20H  
LE WEEK-END\*  
UN JOUR FÉRIÉ

**VOTRE NOUVEAU NUMÉRO  
DE MÉDECINE DE GARDE**

\* À PARTIR DU SAMEDI 12H

**116117**  
NUMÉRO GRATUIT JOIGNABLE DANS VOTRE RÉGION



<b>Consultations site LE MONT</b> <b>50, rue Henri Dunant</b> <b>23200 AUBUSSON</b>		
<b>Addictologie</b> (alcool, toxicomanie, addictions comportementales)	Tous les mardis matins	Mme BOUAS
<b>Diététique</b>	Un mercredi par mois	Mme BONNAUD
<b>Neurologie</b>	Un vendredi tous les quinze jours	Dr CONDET
<b>Sage-femme</b>	Tous les lundis avec préparation à l'accouchement en balnéothérapie	Mme DAHI
Rendez-vous à prendre auprès du Centre Hospitalier d'Aubusson, site LE MONT au 05.55.83.50.50 Excepté pour les consultations de sage-femme de Mme DAHI : appeler le service maternité du Centre hospitalier de Guéret.		

<b>Consultations site de la CROIX BLANCHE</b> <b>3, Côte Ribière</b> <b>23200 MOUTIER-ROZEILLE</b>		
<b>Acupuncture</b>	Tous les lundis après-midis	Dr de LA FORTELLE
<b>Pneumologie</b>	Tous les jeudis après-midis	Dr IBRAHIM
<b>Orthopédie</b>	Toutes les semaines	Dr NUZZACI Dr BOUSTANI Dr COULIBALY
	1 jour par mois	Dr GOUGAM
<b>Gastro-entérologie</b>	Un lundi tous les quinze jours	Dr TENSAOUTI
<b>Gynécologie</b>	Un mercredi par mois	Dr MASSRI
<b>Cardiologie</b>	Tous les jeudis (CH Ussel)	Dr BERENFELD
<b>Anesthésie</b>	Les lundis ou mardis	Dr LAGARRIGUE
<b>Ophtalmologie Orthoptie</b>	Du lundi au vendredi	Dr BENAYOUN Dr MUNIER Dr VERGNE
<b>Chirurgie viscérale</b>	Les vendredis (CH d'Ussel)	Dr FERRANDIS Dr CHOKAIRI Dr ACCARDO
<b>Imagerie (radiologie, scanner, échographie, mammographie)</b>	Du lundi au vendredi	Dr BERGERET Dr EL YAMANI
Rendez-vous à prendre auprès du secrétariat médical du Centre Hospitalier d'Aubusson, site LA CROIX BLANCHE au 05.55.83.60.71 ou 05.55.83.60.72 Pour les RDV d'imagerie, appeler le 05.55.83.60.90 Pour les RDV de cardiologie au CH d'Ussel, appeler directement le CH d'Ussel au 05.55.96.43.		

<b>Consultation MÉMOIRE</b>
Centre hospitalier de la Croix Blanche
05.55.83.60.71 ou 05.55.83.60.72
Médecin gériatre : Dr NOUAILLE
Neuropsychologue : Élodie MONNIER

## **Agardom, un service d'accompagnement favorisant le maintien à domicile, mais pas seulement !**

Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier, pour votre confiance, et le soutien apporté au quotidien à notre équipe dans cette période compliquée pour la structure et nous en profitons pour vous souhaiter nos meilleurs vœux pour 2021 !

Aujourd'hui, nous intervenons dans le cadre :

- des personnes âgées
- des personnes en situation de handicap,
- des personnes en activité recherchant des possibilités de ménage « à la carte » (avec possibilité d'un crédit d'impôt)
- ainsi que pour la petite enfance.

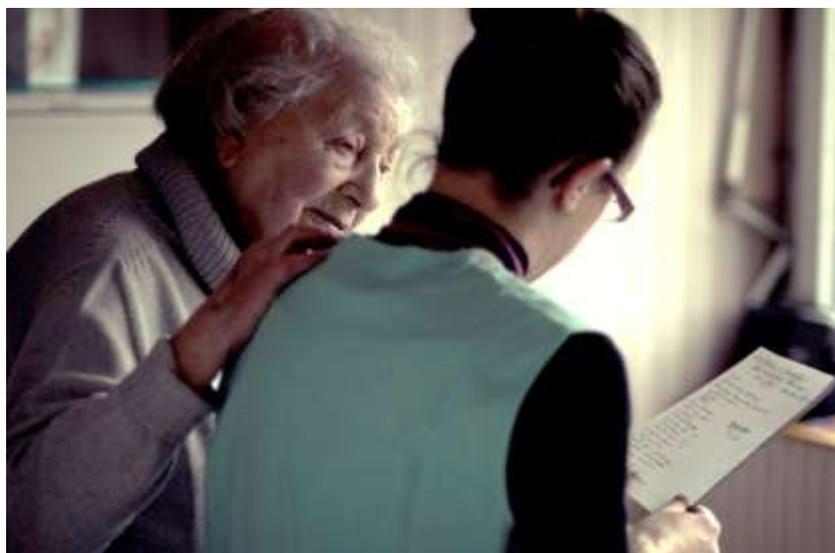
C'est ainsi que nos 250 intervenants réalisent tous les jours de l'aide à la personne, aide à la toilette, à l'habillage, préparation de repas, lever, coucher, mais aussi de l'entretien du logement ou du linge, ainsi que de l'accompagnement aux courses ou également des interventions facilitant la garde d'enfants.

Aujourd'hui, l'Agardom, est reconnu pour son travail avec un agrément qualité et, une certification Handéo pour l'accompagnement des personnes en situation de Handicap.

**Vous avez un besoin ?** Il existe des financements, une visite au domicile peut être réalisée pour l'étude de votre situation. Pour nous contacter au 05 55 83 35 00 ou à [agardom@agardom.fr](mailto:agardom@agardom.fr).

**À la recherche d'un travail ou d'un complément de salaire ?** dans le cadre de nos interventions, nous sommes régulièrement à la recherche de candidature, n'hésitez pas à déposer votre CV ou à nous contacter pour un éventuel entretien.

Agardom – Esplanade Charles de Gaulle 23200 Aubusson – 05 55 83 35 00 – [agardom@agardom.fr](mailto:agardom@agardom.fr)



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

**PROTÉGEONS-NOUS  
LES UNS LES AUTRES**



Se laver régulièrement les mains  
ou utiliser une solution hydro-  
alcoolique



Tousser ou éternuer dans son  
coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir  
à usage unique



Portez un masque chirurgical ou  
en tissu de catégorie 1 quand  
la distance de deux mètres ne  
peut pas être respectée



Respecter une distance  
d'au moins deux mètres avec les  
autres



Limitier au maximum ses  
contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces le plus souvent  
possible, au minimum quelques  
minutes toutes les heures



Saluer sans serrer la main  
et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



Se protéger des tiques, porteuses de nombreuses maladies, est une priorité.

A l'extérieur, portez des vêtements longs et clairs (manches longues, chaussures fermées, chapeau), utilisez des répulsifs et traitez les animaux domestiques. Inspectez-vous minutieusement après chaque sortie. Attention, les tiques peuvent être très petites. Pensez au dos et au cuir chevelu.

N'utilisez qu'un tire-tique (disponible en pharmacie ou vétérinaire) pour les enlever ; ne mettez aucun produit comme l'éther, l'alcool ou la vaseline. Puis désinfectez la plaie. Surveillez l'endroit de la piqûre pendant au moins 1 mois.

Consulter un médecin en cas d'érythème migrant (tache rouge qui n'apparaît que moins d'une fois sur deux), de symptômes grippaux, et/ou de douleurs inexpliquées.

Conseil utile : notez la date de piqûre et photographiez tout symptôme dermatologique.

## Prévention des maladies vectorielles à tiques :



Vous pouvez déclarer toute piqûre de tique grâce à l'**application Citique** :

Signalement-Tique est une application disponible gratuitement pour les smartphones ios et android ainsi que via son site internet. Mise en service par l'Inra, l'Anses et le ministère des Solidarités et de la Santé, elle permet de signaler rapidement aux scientifiques les piqûres de tiques, qu'elle soient repérées sur un humain ou un animal. En outre, **après avoir signalé une piqûre de tique**, l'application vous permettra d'envoyer la tique au laboratoire pour analyse. Cette tique sera conservée dans une tiquothèque, collection unique en France, mise à la disposition de tous les chercheurs partenaires du projet.

<https://www.citique.fr/signalement-tique/> Et pour déclarer sur internet (pour ceux qui n'ont pas de smartphone) :

[http://ephytia.inra.fr/fr/P/159/Signalement\\_TIQUE](http://ephytia.inra.fr/fr/P/159/Signalement_TIQUE)

**L'association France Lyme, association de lutte contre les maladies vectorielles à tiques, est une association nationale loi 1901 reconnue d'intérêt général et agréée par le Ministère de la Santé.** Elle organise de la prévention pour tous les publics, et soutient et conseille les malades. Site internet :

<https://francelyme.fr/site/>

La **Section Creuse de France Lyme**, créée en mai 2017, propose des actions de prévention et organise des permanences, conférences, stands de prévention, etc.

Pour toute information, contact uniquement par mail à : [creuse@francelyme.fr](mailto:creuse@francelyme.fr)

Pour nous faire un don: <https://www.helloasso.com/associations/association-france-lyme/collectes/section-limousin>

Les vidéos de nos conférences et interviews médias sont disponibles sur Youtube (chaîne "Section Creuse de France Lyme")





À l'initiative de Monsieur Joseph LAUER, ancien conseiller municipal à Poussanges et de Monsieur Jean-Luc LEGER, conseiller départemental du canton de FELLETIN, est organisée l'opération « **l'alu du cœur** ». Il s'agit de collecter de l'aluminium au profit de la recherche médicale.

Plus précisément, **les objets en aluminium** récupérés dans les communes de notre canton seront déposés dans l'enceinte de **l'entreprise BARLAUD** et rachetés par une entreprise de récupération : **la recette sera versée à France ALZHEIMER.**

## L'ACTION :

- La **collecte** de tous les déchets en aluminium revalorisables.
- La **revente** de tous ces déchets à des entreprises chargées de leur recyclage.
- La **sensibilisation du public aux questions des troubles cognitifs** (Alzheimer, Parkinson, maladies de Lévy, de Charcot, ...)
- La participation, le soutien et/ou la mise en œuvre des **projets d'aide aux personnes atteintes de maladies neurodégénératives.**
- Le soutien et/ou l'organisation de toutes les manifestations visant à apporter **de l'aide à la recherche médicale.**

*Aidons la recherche médicale  
Participons à l'opération :*

L'ALU DU CŒUR

Emballage de chocolat      Emballage de bonbon

Canette

Vieux ustensiles      Plaquette de médicament

*Vous pouvez déposer vos objets en aluminium dans le bac situé :*

**DEVANT LA SALLE POLYVALENTE**

*sur notre commune. DE CROZE*

*Le produit de la vente des objets sera reversé à France Alzheimer.*

## PLUSIEURS AMBITIONS DANS CETTE ACTION :

- **Un geste SOLIDAIRE** : informer de l'impact des troubles cognitifs et offrir une certaine autonomie aux personnes atteintes d'une de ces maladies.
- **Un geste ÉCOLOGIQUE** : préserver (modestement) notre belle planète. Nous faisons directement des économies de matières premières et d'énergies. Par exemple, 15 000 tonnes d'aluminium recyclé, c'est 32 000 tonnes de bauxite épargnée.

*Trier, c'est préserver l'environnement et c'est donner une deuxième vie aux emballages. Une canette se recycle à l'infini, l'économie d'eau peut atteindre 95 %.*

- **Un acte PÉDAGOGIQUE**: sensibiliser les jeunes aux maladies neurodégénératives et à l'écologie. Les inciter à ne pas jeter leurs canettes n'importe où. Et à travers les jeunes, informer et éduquer les adultes



## Le PACS :

- S'adresser à la mairie du domicile ou chez le notaire
- Pièce d'identité en cours de validité des 2 partenaires
- Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois des 2 partenaires
- Justificatif de domicile
- La déclaration conjointe d'un PACS avec les attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (Cerfa 15725\* 023)
- Une convention de type PACS (Cerfa 15726\* 02)



## La carte électorale

- S'adresser à la mairie du domicile
- Avoir 18 ans et la nationalité française.
- Pièces à fournir : carte d'identité et justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF...)
- Vous pouvez faire une demande en ligne sur :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>
- Pour les personnes de nationalité Française remplir le Cerfa 12669\* 02
- Pour les personnes de nationalité Européenne remplir le Cerfa 12671\* 02



## La carte nationale d'identité (validité 15ans)

- Préparer la démarche en faisant une pré-demande en ligne sur :  
<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches>
- Prendre rendez-vous à l'avance dans la mairie de votre choix (Aubusson, Crocq, Gentioux, La Courtine)
- Une photo d'identité
- Un justificatif de domicile
- La pré-demande
- Un passeport ou la carte d'identité périmée
- Un acte de naissance datant de moins de 3 mois



## Le passeport

Même procédure que pour les cartes d'identité (voir ci-dessus)





## L'extrait d'acte de naissance de mariage ou de décès

S'adresser à la mairie où a eu lieu l'acte par :

- Courrier, dans ce cas joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
  - Mail
- Internet depuis le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires>
- En personne



Pièces à fournir :

- La date de l'acte
- La filiation
- Justificatif d'identité



## La reconnaissance anticipée d'un enfant à naître.

Faite par un ou les deux parents d'un enfant à naître. S'adresser à n'importe quelle mairie

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile



## La déclaration de décès (pour déclarer un décès sur la commune)

S'adresser à la Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile

Pièces à fournir :

- Justificatif d'identité
- Certificat de décès
- Justificatif identité du défunt (livret de famille, pièce d'identité, acte de naissance...)



## Le livret de famille

Le livret de famille est délivré lors du mariage ou à la naissance du 1<sup>er</sup> enfant

Second livret ou duplicata : s'adresser à la Mairie du domicile





## Le recensement militaire

- Avoir 16 ans révolus (se présenter à la mairie du domicile dans les 3 mois après l'anniversaire des 16 ans)
- Livret de famille
- Pièces d'identité



## La carte grise

Il convient dorénavant de faire les demandes :

- En ligne, sur le site officiel de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>
- Auprès d'un garagiste ou organismes agréés au SIV (Système d'Immatriculation des Véhicules)



## Le permis de conduire

Il convient dorénavant de faire les demandes :

En ligne, sur le site officiel de l'ANTS



### **ATTENTION !!!**

- Aux sites qui demandent de payer autre que l'ANTS.
- Pour les demandes d'actes, aller sur le service public car il est gratuit.

**TOUTES DEMANDES SONT GRATUITES**





Suite à la fermeture de certaines trésoreries (Felletin par exemple), la direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de **paiement de proximité** pour régler les impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

### Liste des buralistes équipés dans le département de la Creuse



Enseigne du point de vente	Adresse	CodePostal	Localite
LE HAVANE	17 RUE DES DEPORTES	23200	AUBUSSON
LA GRIGNOTERIE	21 RUE PAUL DOUMER	23700	AUZANCES
BAR DO	8 RUE DU MARCHE	23210	BENEVENT LABBAYE
BAR DE LA POSTE	98 RUE DU PUY	23400	BOURGANEUF
MK TABAC	21BIS PLA DU CHAMP DE FOIRE	23130	CHENERAILLES
BAR DE L'ESPERANCE	47 GRANDE RUE	23260	CROCQ
LIBRAIRIE DES SABOTS	1 RUE DES SABOTS	23800	DUN LE PALESTEL
BAR DES SPORTIFS	49 GRANDE RUE	23500	FELLETIN
LE TROUBADOUR	14 GRANDE RUE	23500	FELLETIN
L'ACCROCHE COEUR	27 PLA DE L EGLISE	23230	GOUZON
LE SCOOP	55 AVE DU BERRY	23000	GUERET
LE BOLLY	2 RUE MAURICE ROLLINAT	23000	GUERET
LE BALTO	3 BIS PLA DU MARCHE	23000	GUERET
TABAC PRESSE LOTO AGUILAR	2 RUE DU GENERAL CRAPLET	23100	LA COURTINE
MAG PRESSE	17 PLA DU MARCHE	23300	LA SOUTERRAINE
TABAC LOTO PRESSE	6 PLA DE LA REPUBLIQUE	23150	LAVAVEIX LES MINES
TABAC PRESSE LOTO	2 RUE DU BALOIR	23320	ST VAURY

# Click&Achetez en Creuse Grand Sud

CREUSE GRAND SUD  
Communauté de Communes



## VOS COMMERCANTS FACILITENT VOS ACHATS EN CETTE PÉRIODE DE CONFINEMENT



1

Je peux commander sur le site Internet de mon commerçant ou via sa page facebook ou encore par téléphone



2

Mon commerçant me prépare ma commande dans le respect des gestes barrières



3

Livraison ou retrait des commandes par un drive voiture ou piéton aux horaires indiqués

RETROUVEZ L'ANNUAIRE SUR [WWW.CREUSE-GRAND-SUD.FR](http://WWW.CREUSE-GRAND-SUD.FR)



ACHETER LOCAL C'EST VITAL

SOUTENONS NOS COMMERCANTS



RELOCALISONS NOS ACHATS

+ d'infos sur les commerces sur [www.creuse-grand-sud.fr](http://www.creuse-grand-sud.fr)

Click&Achetez en Creuse Grand Sud VOS COMMERCANTS FACILITENT VOS ACHATS



ACHETER LOCAL C'EST VITAL

SOUTENONS NOS COMMERCANTS



+ d'infos sur les commerces sur [www.creuse-grand-sud.fr](http://www.creuse-grand-sud.fr)

Click&Achetez en Creuse Grand Sud VOS COMMERCANTS FACILITENT VOS ACHATS





Boucheries, boulangeries, épiceries, marchés hebdomadaires, supermarchés, pharmacies, bureaux de tabac, vente de journaux... Tous les commerces « essentiels » vous accueillent sans restriction.

Retrouvez ci-dessous la liste des commerces et artisans « non essentiels » qui proposent de la vente en drive, à emporter ou par téléphone :

## Liste des commerces et artisans Creuse Grand Sud

### AUBUSSON

Restaurants en vente à emporter (détail du menu sur la page facebook)

- A Côté, lundi au vendredi. Tél. 06.09.17.57.11
- Café du commerce. Tél. 06.09.17.57.11
- Hôtel de Colbert, toute la semaine. Tél. 06.47.61.44.34
- Pizza Lino, vendredi, samedi et dimanche, de 17 heures à 22 heures. Tél. 05.55.66.36.03.
- Le Chant du Monde, Avenue de la République, lundi au dimanche midi, vendredi, samedi et dimanche soir. Tél. 05 55 66 87 72
- Le Comptoir, lundi au vendredi, midi et soir. Tél. 05.55.67.13.54
- Le Lion d'Or. Tél. 05.55.66.65.71
- Le Pub 51, entre 18 heures et 21 heures. Tél. 05 55 83 18 73

### Autres commerces

- ATELIER A<sup>2</sup> - Cadeaux - Tél. 06 80 42 64 98
- AU CHAT NOIR - Chaussures et maroquinerie - Tél. 06 81 11 40 07
- AUX PRODUITS D'ADELE - Fromagerie, Crèmerie ouvert au public - Tél. 06 46 52 31 37
- BLANCBRUN BONIFAS - Electroménager - Tél. 05 55 66 26 96
- BOUTIQUE LM - Chapellerie Lingerie - Tél. 05 55 66 14 30
- CZCOLOR - Imprimerie - Objet publicitaire - Tél. 05 55 67 50 63
- CHAMAUX PHOTOGRAPHIE - Photographie / galerie d'art - Tél. 07 71 03 68 21
- ESCAPADE - Chaussures et maroquinerie - Tél. 05 55 66 15 51
- FEUTRIO - Accessoires, vêtements en feutre de laine - Tél. 06 68 07 44 95
- FLORANICE - Fleuriste - Pompes funèbres - Objet publicitaire - Tél. 05 55 66 16 03
- GLOBULES & CO - Vêtements, création textile - Tél. 06 78 94 11 59
- IMPRESSION NOUVELLE - Imprimerie - Tél. 06 86 91 63 10
- JARDINS DIVERS - Fleuriste - Pompes funèbres - Tél. 06 08 33 86 62
- J-Y MONTJOFFRE - Fleuriste - Pompes funèbres - Tél. 05 55 66 16 30
- LA BOUTIQUE DES ARTISANS - Artisanat d'art - Tél. 07 83 73 06 06
- LA CAVE - Vins, alcools, bières ouvert au public - Tél. 05 87 04 37 33
- LA LICORNE - Librairie papeterie jeux - Tél. 06 72 81 60 95
- LA PETITE BOUTIQUE - Objet design, thés bio - Tél. 06 09 17 57 11
- LA ROSE DES VENTS - Parfumerie, Beauté - Tél. 06 73 10 61 55
- LE COMPTOIR D'AUBUSSON - Cadeau, Déco, Epicerie - Tél. 06 77 74 19 90
- L'EPICERIE - Produits locaux, en vrac ouvert au public - Tél. 06 62 15 11 84
- LES ESSENTIELLES - Prêt à porter femme - Tél. 05 55 83 05 27
- LOREN INSTITUT - Produits de beauté, bon cadeau - Tél. 06 60 85 32 99
- MAISON ET CAETERA - Art de la table, linge de maison, décoration - Tél. 06 89 01 59 95
- MARIAILES - Prêt à porter Femme - Tél. 06 88 46 73 54
- MAUVE - Lingerie, Espace enfants - Tél. 06 35 49 72 35
- OCEATHYS - Téléphonie mobile - Tél. 07 87 06 83 84

- SAINT-CRICQ LOISIRS - Sport, Pêche, Chasse - Tél. 06 08 35 03 62 / 06 08 35 03 65
- SOPHLORE - Prêt à porter, maroquinerie, bijoux - Tél. 06 15 89 33 86
- SYL'BOUTIQUE - Prêt à porter Femme - Tél. 07 77 06 66 11
- UN INSTANT A SDI - Coffret beauté, carte cadeau, cosmétiques - Tél. 09 83 49 27 27
- YVES PASSANT - Prêt à porter Homme Femme - Tél. 06 89 29 83 81

### BLESSAC

Restaurant **Le Relais des Forêts**. Plats à emporter sur commande au 05.55.66.15.10, midi et soir.

### FAUX-LA-MONTAGNE

Auberge de **La Feuillade**, menus à emporter du lundi au vendredi. Tél. 05 55 67 92 13

**Biscuiterie du Plateau** est ouverte du mercredi au samedi, après-midi + lundi matin lors du marché (partie salon de thé fermée).

### FELLETIN

Restaurants en vente à emporter (détail du menu sur la page facebook)

- L'Auberge Felletinoise, lundi au vendredi. Tél. 05 55 66 40 13
- Pizz Valé, jeudi au samedi à partir de 17h30. Tél. 05 55 66 29 03

### Autres commerces

- ATELIER FOURMI - Création et réparations de vélos - Tél. 06 59 17 83 02
- BRASSERIE DE LA CREUSE - Bières - Tél. 06 79 25 22 32
- FERRONNERIE DA SILVA - ferronneriedasilva@gmail.com
- HISTOIRE DE LAINES - Laines à tricoter, accessoires, bijoux en laine - Tél. 05 55 67 57 27
- JARDINS DIVERS - Fleuriste - Pompes funèbres - Tél. 06 08 33 86 62
- KIRSTY CREATIONS - Décoration, masques, couture - Tél. 06 83 44 61 43
- LE JARDIN DES DISCRETES - Plantes mellifères, aromatiques, arbustes - Tél. 06 75 84 62 99
- LE MARCHE DES ARTISANS CREUSOIS - Artisanat local, cadeaux - page facebook
- LE PETIT ATELIER DE NATHALIE - Masques et dépôt de travaux de couture - Tél. 05 55 66 43 94
- LE PETIT PARIS - Tél. 06 13 48 07 92
- LES LIMOUSINES - Bijoux et métiers d'art - Tél. 06 95 90 61 55

### GENTIOUX-PIGEROLLES

L'épicerie de la Bascule (La Renouée) reste ouverte le lundi de 16h30 à 19h et le jeudi de 17 à 19h. Drive fermier: labascule@millevaches.net

### SAINT-MARC-A-FRONGIER

Pépinière **Boustie**. Ouvert du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h.



Après le recensement en mairie à 16 ans, chacun reçoit une convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). **Objectifs** principaux de la JDC : sensibiliser aux enjeux de la Défense nationale et à la politique de défense européenne, et faire découvrir les métiers de la Défense.

**PARCOURS DE CITOYENNETÉ**  
3 étapes obligatoires

- 1** L'enseignement de défense (classes de 3<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup>)
- 2** Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))
- 3** La Journée Défense et Citoyenneté ([www.majdc.fr](http://www.majdc.fr))

*La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !*

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



**JDC MANQUÉE OU ANNULÉE POUR CAUSE DE CONFINEMENT ?**  
→ La JDC arrive en ligne  
INFOS SUR **maJDC.fr**

Artiste qui habite sur la commune de Croze, au Mas Laurent.



## Atelier de peinture

Partagez votre passion et rejoignez un groupe sympathique  
ou  
découvrez l'art pictural grâce à une méthode simple

**Technique Acrylique**

Jours et heures à convenir.

Renseignements : 06 44 01 94 92



**PRÉFÈTE DE LA CREUSE**  
Liberty Egalité Fraternité

**ARRÊTONS LES VIOLENCES**

[ TOUS MOBILISES PENDANT LA CRISE DU COVID 19 ]

**VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES OU INTRAFAMILIALES ? VOUS POUVEZ ÊTRE AIDÉ**

[ EN URGENCE ]

**En cas de danger :** composez le 17 ou le 112 depuis un mobile ou le 114 par SMS

Vous pouvez aussi signaler les faits auprès d'une pharmacie ou via la plate-forme [arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr)

**Pour un hébergement d'urgence** composez le 115

[ POUR ÊTRE AIDÉ, ORIENTÉ, ACCOMPAGNÉ ]

Aravic-France Victimes-23 : 05 55 52 39 83 [aravic23@wanadoo.fr](mailto:aravic23@wanadoo.fr)

Intermède 23 : 05 55 41 73 44 [intermede@comiteaccueilcreusois.fr](mailto:intermede@comiteaccueilcreusois.fr)

CIDFF : 05 55 52 99 41 / 07 70 11 31 72 [cidff23@cidff.limousin.org](mailto:cidff23@cidff.limousin.org)

Conseil Départemental : Joindre l'intervenante spécialisée ou les UTAS : 05 44 30 25 02 [gsdemande@creuse.fr](mailto:gsdemande@creuse.fr)

Lieu d'Accueil Relais Bourgueuf : 06.31.89.68.07

Lieu d'Accueil Relais La Souterraine : 05.55.63.35.95

Numéro national d'écoute : 3919



Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

**RENOV23**  
un dispositif 100% creusois, guichet unique pour la rénovation énergétique, **ESPACE CONSEIL**

**FAIRE**

Que l'on souhaite améliorer le confort de son logement, réduire sa facture énergétique, limiter son impact environnemental ou valoriser son bien, toutes les motivations sont bonnes pour entreprendre la rénovation énergétique de son logement.

Pour un projet global de rénovation, de nombreuses aides permettent d'alléger la facture mais il n'est pas toujours facile de s'y retrouver !

Aussi, en remplacement de l'Espace Info-Energie, le SDEC lance le programme départemental **RENOV23, service public gratuit**, pour vous accompagner dans vos projets de rénovation énergétique.

RENOV23, c'est une équipe de 3 conseillers indépendants qui vous informe de manière objective en étudiant vos besoins et vous apporte les solutions appropriées à votre projet.

## mon parcours en 3 étapes

**1 DÉFINIR**

**Je précise mon projet**  
Changement de système de chauffage, isolation (murs, planchers, combles, fenêtres), ventilation...

**Je contacte RENOV23** via le formulaire en ligne sur le site du SDEC (accès - je suis un particulier -), par mail ou par téléphone.

**Je conviens d'un rendez-vous** suivant mes besoins.

**2 ÉVALUER**

**Je prépare les informations nécessaires à mon projet.**  
Avis d'imposition, type de logement, attentes...

**Un conseiller RENOV23 réalise une évaluation énergétique de mon projet** à ma demande, si besoin, un accompagnement technique et financier pour la réalisation des travaux de rénovation\*. Cette étape nécessite une visite du logement.

\*Si mon projet concerne un terrain, deux catégories de travaux et nécessite un gain énergétique à minima de 16 %.

**3 BÉNÉFICIER**

**Je reçois un conseil personnalisé**  
Analyse des devis, études des possibilités d'aides ou financement...

**Je suis accompagné(e) dans toutes les étapes** de la demande des aides jusqu'au suivi pour leurs versements.

**Avant toute démarche, prenez conseil auprès de RENOV23**

Un formulaire en ligne sur notre site [www.renov23.fr](#) vous permet déjà de préciser votre projet et nous permet de vous répondre au plus vite et au mieux.

Afin de bénéficier des aides financières publiques, prenez contact avec un artisan certifié RGE (Relevé d'opérations Certifié des Travaux de Rénovation) pour faire estimer vos travaux.  
**Ne signez pas les devis avant de solliciter les aides.**

**A noter**

RENOV23 n'attribue pas d'aide financière à la rénovation énergétique des logements ; c'est un service d'accompagnement et de conseils pour mener au mieux votre projet global de rénovation.

Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

**RENOV23**  
un dispositif 100% creusois, guichet unique pour la rénovation énergétique, **ESPACE CONSEIL**

**FAIRE**

Que l'on souhaite améliorer le confort de son logement, réduire sa facture énergétique, limiter son impact environnemental ou valoriser son bien, toutes les motivations sont bonnes pour entreprendre la rénovation énergétique de son logement.

Pour un projet global de rénovation, de nombreuses aides permettent d'alléger la facture mais il n'est pas toujours facile de s'y retrouver !

Aussi, en remplacement de l'Espace Info-Energie, le SDEC lance le programme départemental **RENOV23, service public gratuit**, pour vous accompagner dans vos projets de rénovation énergétique.

RENOV23, c'est une équipe de 3 conseillers indépendants qui vous informe de manière objective en étudiant vos besoins et vous apporte les solutions appropriées à votre projet.

## mon parcours en 3 étapes

**1 DÉFINIR**

**Je précise mon projet**  
Changement de système de chauffage, isolation (murs, planchers, combles, fenêtres), ventilation...

**Je contacte RENOV23** via le formulaire en ligne sur le site du SDEC (accès - je suis un particulier -), par mail ou par téléphone.

**Je conviens d'un rendez-vous** suivant mes besoins.

**2 ÉVALUER**

**Je prépare les informations nécessaires à mon projet.**  
Avis d'imposition, type de logement, attentes...

**Un conseiller RENOV23 réalise une évaluation énergétique de mon projet** à ma demande, si besoin, un accompagnement technique et financier pour la réalisation des travaux de rénovation\*. Cette étape nécessite une visite du logement.

\*Si mon projet concerne un terrain, deux catégories de travaux et nécessite un gain énergétique à minima de 16 %.

**3 BÉNÉFICIER**

**Je reçois un conseil personnalisé**  
Analyse des devis, études des possibilités d'aides ou financement...

**Je suis accompagné(e) dans toutes les étapes** de la demande des aides jusqu'au suivi pour leurs versements.

**Avant toute démarche, prenez conseil auprès de RENOV23**

Un formulaire en ligne sur notre site [www.renov23.fr](#) vous permet déjà de préciser votre projet et nous permet de vous répondre au plus vite et au mieux.

Afin de bénéficier des aides financières publiques, prenez contact avec un artisan certifié RGE (Relevé d'opérations Certifié des Travaux de Rénovation) pour faire estimer vos travaux.  
**Ne signez pas les devis avant de solliciter les aides.**

**A noter**

RENOV23 n'attribue pas d'aide financière à la rénovation énergétique des logements ; c'est un service d'accompagnement et de conseils pour mener au mieux votre projet global de rénovation.